



Parc naturel régional
Haute Vallée de Chevreuse

ATLAS DE LA BIODIVERSITE – MAGNY-LES-HAMEAUX

Ecolo GIE
Groupement d'Intérêt Ecologique !



Financé
par



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

JUIN 2024

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse
Château de la Madeleine - Chemin Jean Racine - 78 472 CHEVREUSE
cedex.

Intégration des données :

Insectes : OPIE



Réalisation :
Ecolo GIE
27 rue Paul Doumer- 94520 Périgny-sur-Yerres
contact@ahecologie.fr

Fanny HARINCK		Expertise Entomofaune
Raphaël VANDEWEGHE		Expertise Entomofaune
Alexis BORGES		Expertise Entomofaune
Valentin DELPIERRE et Hugo JOSSE		(Service civique)


Ecolo GIE
Groupement d'Intérêt Ecologique I

Chiroptères : Alcatthoé & Bureau d'études Lea Dufrêne

Aurélien HUGUET		Direction d'étude
Raphaël ZUMBIHL		Expertise flore
Caroline FARVACQUES		Expertise flore
Pierre RIVALLIN		Expertise oiseaux et reptiles
Johann SZCZESNY		Expertise reptiles
Amandine DOUILLARD		Traitement de données et SIG

Léa DUFRENE		Expertise chiroptères
Quentin ROUY		Expertise chiroptères



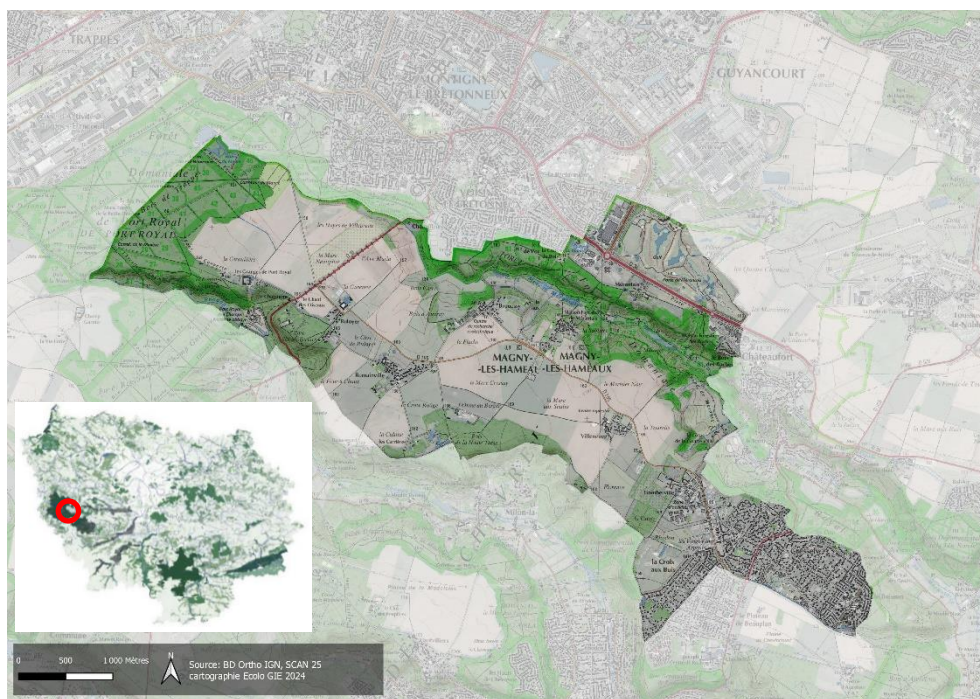
SOMMAIRE

Contexte	4	Espèces patrimoniales	26
Zone d'étude.....	4	Reptiles.....	28
Données géographiques.....	5	Liste des espèces de reptiles recensées	28
Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).....	5	Espèces patrimoniales	28
Zonages réglementaires	7	Oiseaux	31
Natura 2000	7	Liste des espèces nicheuses présentes sur la commune de Magny-les-Hameaux.....	31
Arrêté de Protection de Biotope (APB)	7	Espèces patrimoniales	34
Réserve Naturelle Nationale (RNN) et Régionale (RNR).....	7	Chiroptères	39
Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF).....	7	Localisation des points d'écoute	39
Réserve Biologique Dirigée (RBD)	9	Liste des espèces de chiroptères recensés	40
Biodiversité communale	11	Espèces remarquables.....	41
Données bibliographiques.....	11	Sites remarquables et d'intérêts.....	46
Méthode d'inventaire	13	Pistes d'actions par site.....	49
Méthode d'analyse	14	Pistes d'actions par enjeu.....	51
Périodes d'inventaires.....	14	Plan d'actions.....	52
Flore	15		
Espèces patrimoniales.....	16		
Liste des espèces patrimoniales.....	16		
Espèces remarquables.....	17		
Liste des espèces remarquables	17		
Insectes.....	22		
Liste des espèces d'insectes présentes	23		

CONTEXTE

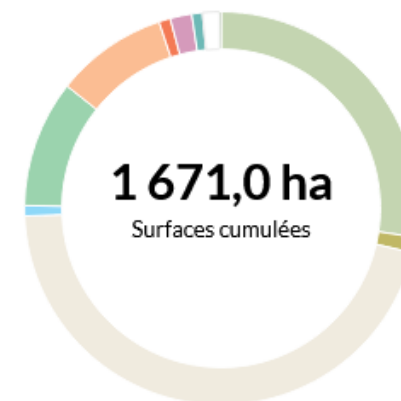
ZONE D'ETUDE

La commune de Magny-les-Hameaux se situe à environ 20 kilomètres au sud-ouest de Paris, dans le département des Yvelines. La commune occupe une position centrale sur le plateau de Rambouillet.



La commune de Magny-les-Hameaux comprend un plateau limoneux en grande partie cultivé. Celui-ci est encadré par deux vallons encaissés, celui du Rhodon au sud et celui de la Mérantaise au nord. Ceux-ci accueillent des bois de ravins et pour la Mérantaise, un complexe de zone humide comprenant sources et étangs. La limite nord-ouest de la commune atteint la Forêt de Port-Royal. A l'opposé sud-est, se développe la zone urbaine dense.

COMMUNE DE MAGNY-LES-HAMEAUX



- 1. Forêts
- 2. Milieux semi-naturels
- 3. Espaces agricoles
- 4. Eau
- 5. Espaces ouverts artificialisés
- 6. Habitat individuel
- 7. Habitat collectif
- 8. Activités
- 9. Equipements
- 10. Transports
- 11. Carrières, décharges et chantiers

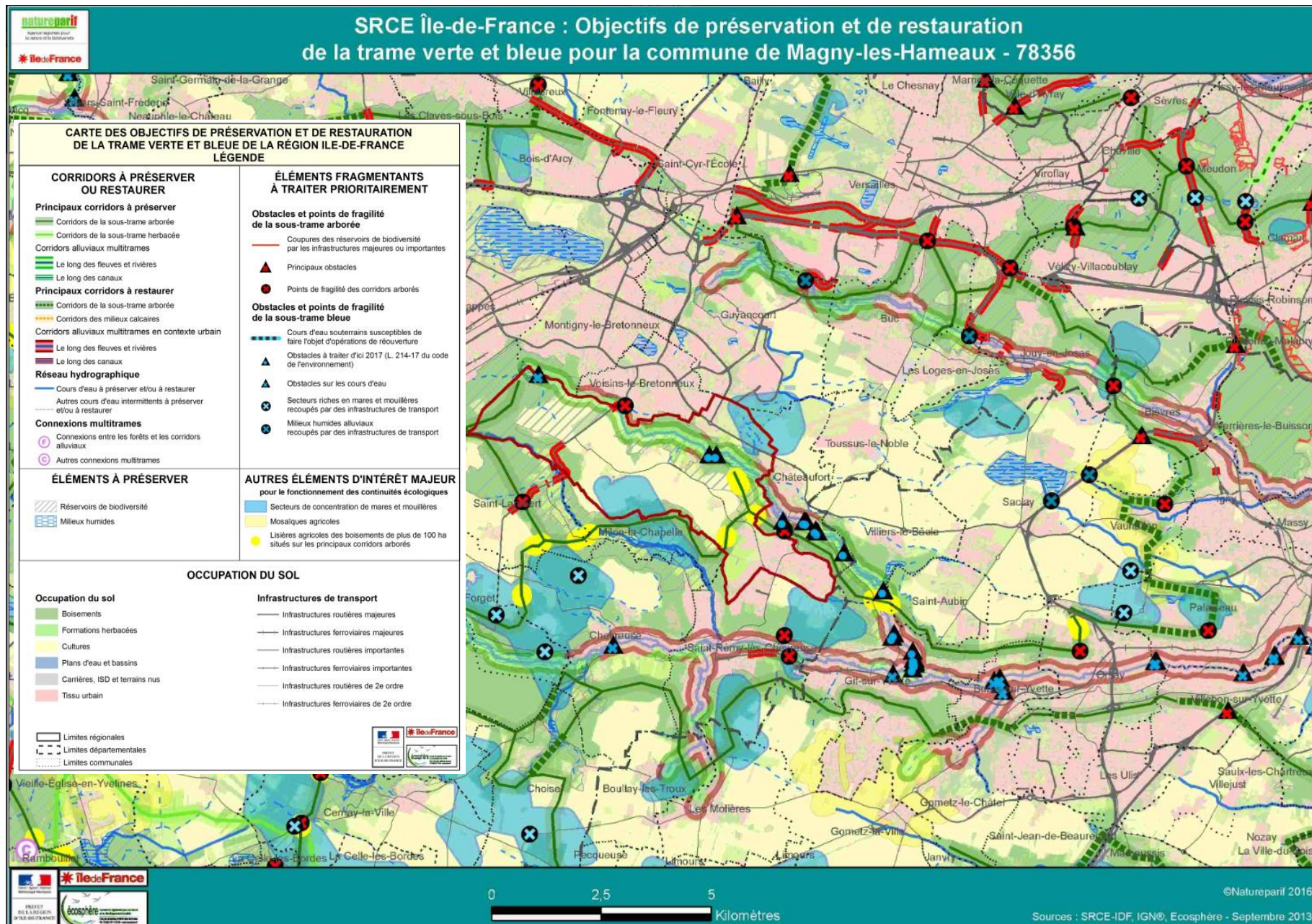
DONNEES GEOGRAPHIQUES

SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE)

La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) et le Conseil régional d'Ile-de-France ont adopté le SRCE le 21 octobre 2013 (arrêté préfectoral n°2013294-0001). Etant le garant de la mise en place de la trame verte et bleue à l'échelle régionale, il doit pouvoir être en mesure d'identifier les différentes entités qui composent la trame verte et bleue, hiérarchiser les enjeux régionaux de préservation de ces continuités écologiques à l'aide d'un plan d'action stratégique, et enfin proposer des outils adaptés pour les opérations de restauration et préservation des continuités écologiques. Le SRCE est un document cadre qui oriente les stratégies et les projets des collectivités territoriales, de l'Etat, et qui s'impose à eux dans un contexte de prise en compte. De fait, le SDRIF, les SCoT, PLU, etc. doivent prendre en compte les préconisations du SRCE au cours de leur élaboration ou révision. Pratiquement, il identifie à partir de quatre sous-trames représentant les principaux habitats naturels franciliens (sous-trame boisée, sous-trame herbacée, sous-trame grande culture, sous-trame milieux aquatiques et corridors humides) les réservoirs de biodiversité, les principaux corridors à préserver ou restaurer, ainsi que les obstacles et points de fragilité.

La commune de Magny-les-Hameaux est directement concernée par les prescriptions du SRCE en ce qui concerne la vallée de la Mérantaise. Le cours d'eau et les espaces attenants sont identifiés comme un réservoir de biodiversité. La commune est bordée par la vallée de la Mérantaise au nord, et la vallée du Rhodon au sud, toutes deux des ZNIEFF de type II. La connexion de ces deux entités traverse la commune au niveau du bourg de Gomberville. Ce corridor de la sous trame arborée à préserver est marqué par des lisières agricoles de boisements de plus de 100 hectares qui sont d'intérêt majeur.

La commune de Magny-le-Hameau occupe une position centrale non négligeable.



ZONAGES REGLEMENTAIRES

NATURA 2000

La commune de Magny-les-Hameaux est directement concernée par un site Natura 2000, il s'agit de la Zone de Protection Spéciale du **Massif de Rambouillet et zones humides proches** (FR1112011).

Le massif de Rambouillet est un espace NATURA 2000 au titre de zone de protection spéciale (ZPS) depuis avril 2006. La ZPS recouvre 22 000 hectares avec près de 14 000 hectares de forêt domaniale, répartis sur les départements des Yvelines (96%) et de l'Essonne (4%). Historiquement, le massif de Rambouillet appartenait à un espace plus vaste qui englobait la forêt de l'Yveline et le massif de Fontainebleau. Une partie du massif de Rambouillet actuel se trouve dans le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Le massif est traversé par 7 cours d'eau qui ont participé au façonnage du plateau, il y a également tout un réseau hydraulique historique, élaboré par Louis XIV, qui vient alimenter les jardins du Château de Versailles.

La richesse biologique est élevée en raison de la diversité des habitats présents (zones humides, landes, forêt caducifoliée (80%), etc.), principalement en ce qui concerne l'avifaune.

ARRETE DE PROTECTION DE BIOTOPE (APB)

Il n'y a aucun Arrêté de Protection de Biotope sur la commune ou à proximité. Le plus proche se situe sur la commune de Forge-les-Bains à 12km au sud, l'Etang de Baleine et Brûle-doux – FR3800590.

RESERVE NATURELLE NATIONALE (RNN) ET REGIONALE (RNR)

La commune de Magny-le-Hameau n'est pas directement concernée par une Réserve Naturelle Nationale ou régionale. La plus proche se situe à environ un kilomètre au sud, RNR **VAL ET COTEAU DE SAINT-RÉMY - FR9300025**.

La réserve naturelle du val et coteau de Saint-Rémy se situe à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de Paris au sein de la vallée de l'Yvette. Elle se compose de cinq entités différentes qui représentent au total 83 hectares.

Cet ensemble d'habitats naturels constitue un véritable îlot au sein d'une vallée marquée par une urbanisation massive exerçant une pression forte sur les milieux naturels. Le site se compose à la fois d'habitats humides, comme des aulnaies alluviales, des cariçaies, des prairies humides ou des mégaphorbiais, et d'habitats plus mésophiles comme des boisements de bouleaux, de chênaie-châtaigneraie, prairies et friches. Ces milieux variés favorisent la présence d'une multitude d'espèces animales et végétales.

ZONE NATURELLE D'INTERET FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique sont des secteurs qui présentent un fort potentiel écologique. Ces zones sont définies à la suite d'inventaires naturalistes nationaux et exhaustifs, validés par le MNHN et le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), qui mettent en avant la présence d'espèces remarquables selon plusieurs critères tels que la rareté, le degré de menace, le statut de protection, l'endémisme, etc. Les ZNIEFF constituent un moyen de hiérarchisation des enjeux du patrimoine naturel, qui s'appuie sur une bonne connaissance du territoire. Elles représentent un outil d'aide à la décision dans le cadre d'aménagement du territoire et de création de réserves naturelles.

Il en existe deux types :

- Les ZNIEFF de type I : il s'agit en général de sites de petites superficies, constitués d'espaces homogènes et qui abritent au moins une espèce ou un habitat déterminant. Le secteur peut également représenter un grand intérêt fonctionnel, mais ce critère seul ne peut suffire à définir une ZNIEFF.
- Les ZNIEFF de type II : il s'agit principalement de grands ensembles naturels (boisements, vallées, plateau, etc.) offrant de grandes potentialités en termes de biodiversité et de cohérence écologique et paysagère. Les ZNIEFF de type II peuvent inclure des ZNIEFF de type I.

La commune de Magny-les-Hameaux est directement concernée par des 6 ZNIEFF (4 de type I et 2 de type II). A proximité se trouve 2 ZNIEFF de type I.

La ZNIEFF de type I **Fonds tourbeux de Port-Royal-des-Champs – FR110001499** est un site d'environ 20 hectares situés dans la vallée du Rhodon, en bordure de la commune. Les fonds tourbeux sont constitués par un ensemble de boisements frais, de saulaies marécageuses, de roselières et d'anciennes prairies humides. Ce site héberge une flore riche dont certains taxons remarquables sont de véritables reliques glaciaires. Particulièrement encaissés dans la partie amont de la vallée du Rhodon, les ravins forestiers sont en effet favorables à la flore. Au niveau de la faune, le principal intérêt du site est lié à son entomofaune. L'ancien étang, aujourd'hui comblé et occupé par des roselières des friches à grandes laïches et bordé par des bouquets de saules, s'est révélé être attractif pour plusieurs espèces d'oiseaux.

La ZNIEFF de type I **RAVINS FORESTIERS À MAGNY-LES-HAMEAUX ET ROSELIÈRE DE MÉRANCY – FR110020242** couvre une surface de moins de 20 hectares au cœur de la forêt domaniale de Port royal. Il s'agit de boisements présents dans la vallée de la Mérantaise où fraîcheur et humidité de l'air assuré par le couvert arboré est favorable aux fougères, principal intérêt écologique de ce site.

En limite est de la commune se trouve la **VALLÉE DE LA MÉRANTAISE À CHÂTEAUFORT – FR110020246**, une ZNIEFF de type 1 de plus de 38 hectares, qui est constituée de plusieurs prairies humides et mésophiles, de quelques friches à grandes herbes et roselières et de boisements alluviaux ; tous ces milieux étant organisés autour de la rivière de la Mérantaise. La grande variété des habitats et les diverses modalités de gestion permettent le développement d'une faune et d'une flore riches et diversifiées.

En limite sud de la commune nous retrouvons la ZNIEFF de type I **La Prairie humide de la Gravelle et ses abords – FR110001498**, de plus de 20 hectares, composée d'un espace naturel humide de grande valeur écologique avec la présence d'un bas-marais alcalin et d'un bois d'aulne marécageux mésotrophe. Ces milieux humides présentent une très grande valeur entomologique et floristique.

A une centaine de mètres au sud de Magny-le-Hameau se trouve une ZNIEFF de type I **Prairie humide et boisement marécageux de la Poufile – FR110020283**. D'environ 16 hectares, c'est une zone de marais alluvial située de part et d'autre du Rhodon à la place d'anciennes prairies humides. Les secteurs les plus humides se sont fortement enfrichés à la suite de l'abandon des activités pastorales pour laisser place à un boisement marécageux d'aulnes et de saules ainsi qu'à une roselière. Ces milieux humides présentent avant tout un très fort intérêt entomologique.

A moins de 500m au sud de la commune se trouve la ZNIEFF de type I **Pendants humides du Rhodon et étang du moulin de la Machine – FR110020282**. Ce site de près de 40 hectares est composé de prairies mésophiles de versant et de friches humides du fond de vallée entre Milon-la-Chapelle et le hameau du Rhodon, qui forment un vaste et bel ensemble de milieux naturels disposés de part et d'autre du Rhodon. Leur superficie importante, la diversité des habitats et leur bon état général de conservation permettent le développement d'une faune et d'une flore particulièrement riches et diversifiées.

Le nord de la commune est bordé par la ZNIEFF de type II n°110030037 - Vallée de la Mérintaise. Elle se présente comme un vaste ensemble relativement bien préservé qui compte notamment de grandes surfaces de prairies et de zones humides. Le cours d'eau lui-même présente des faciès relativement naturels assez variés et propices au maintien d'une biocénose riche et de grande qualité.

La limite sud de la commune est marquée par la ZNIEFF de type II Vallée du Rhodon – FR110001497. La Vallée alluviale du Rhodon intègre un ensemble de milieux tourbeux patrimoniaux (aulnaies marécageuses, bas-marais, mégaphorbiaies, roselières, mares...) de plus de 900 hectares. Elle comporte également en tête de la vallée une grande zone humide propice à bon nombre d'espèces d'oiseaux : l'étang des Noës. Depuis les fonds tourbeux de Port Royal des Champs, jusqu'aux limites de l'urbanisation dans la vallée plus en aval (quartier du Rhodon sur la Commune de Chevreuse), la vallée présente un continuum encore assez marqué de grandes prairies et zones humides ouvertes, gérées par le pâturage. Les coteaux sont tous boisés jusqu'au haut des pentes, abritant quelques ravins forestiers riches en fougères. A noter également la présence de gîtes anthropiques favorables aux Chiroptères ainsi qu'un milieu sablo-calcaire remarquable pour ces vallées : la pelouse de Champfaily.

RESERVE BIOLOGIQUE DIRIGEE (RBD)

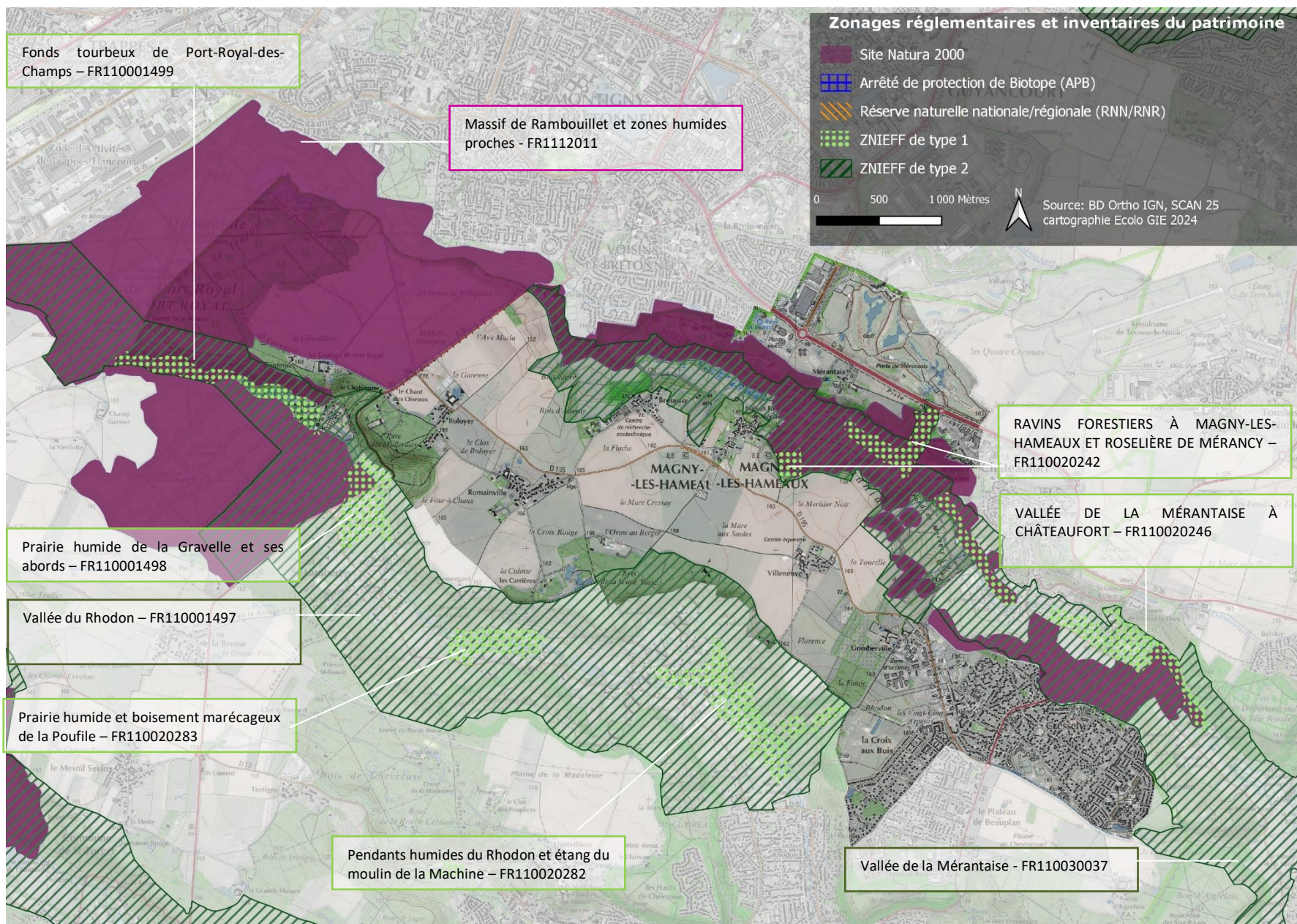
Dans chaque forêt, les forestiers concilient plusieurs usages : protection de la biodiversité, production de bois, accueil du public et prévention des risques naturels. Ainsi, les forêts gérées par l'Office national des forêts (ONF) s'inscrivent dans une stratégie de gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques.

Les réserves biologiques ont été reconnues par la Stratégie nationale de création d'aires protégées (SCAP) 2009-2019 comme l'un des quatre statuts permettant de classer un territoire terrestre sous statut de protection forte. Elles contribuent aux

objectifs de la Stratégie nationale des aires protégées 2020-2030, visant à placer 10% du territoire sous protection forte. Les RBD se trouvent en milieu forestier ou associé à la forêt (par exemple les landes, mares, tourbières et dunes), l'ONF y applique une gestion particulière pour la conservation d'espèces ou de milieux naturels rares et vulnérables.

Aucune RBD ne se trouve sur ni à proximité de la commune. La plus proche est le **Bois Boisseau** à environ 7 km au sud-ouest.

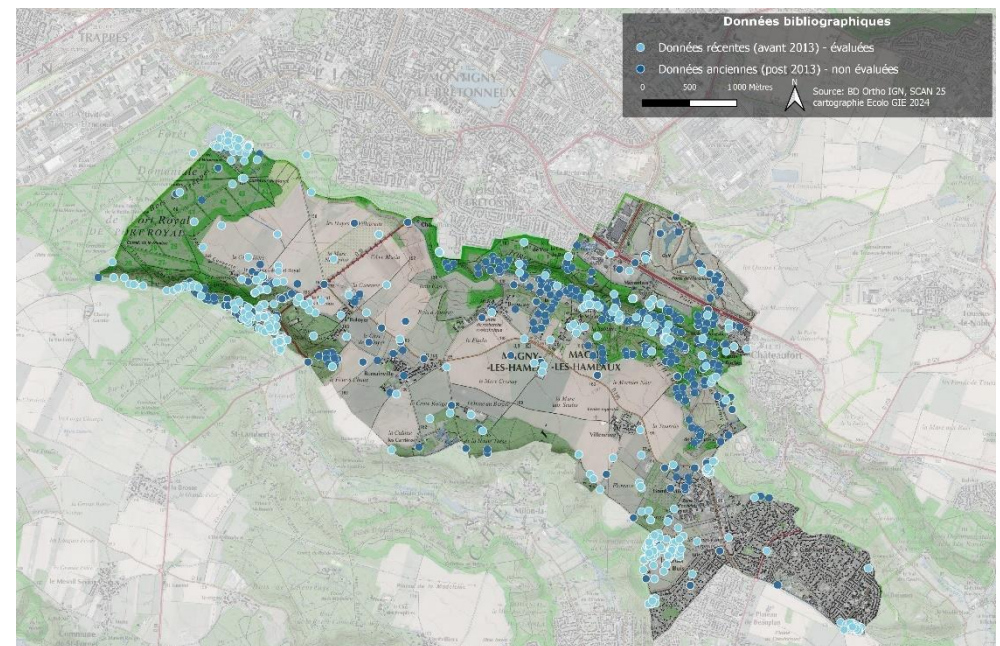
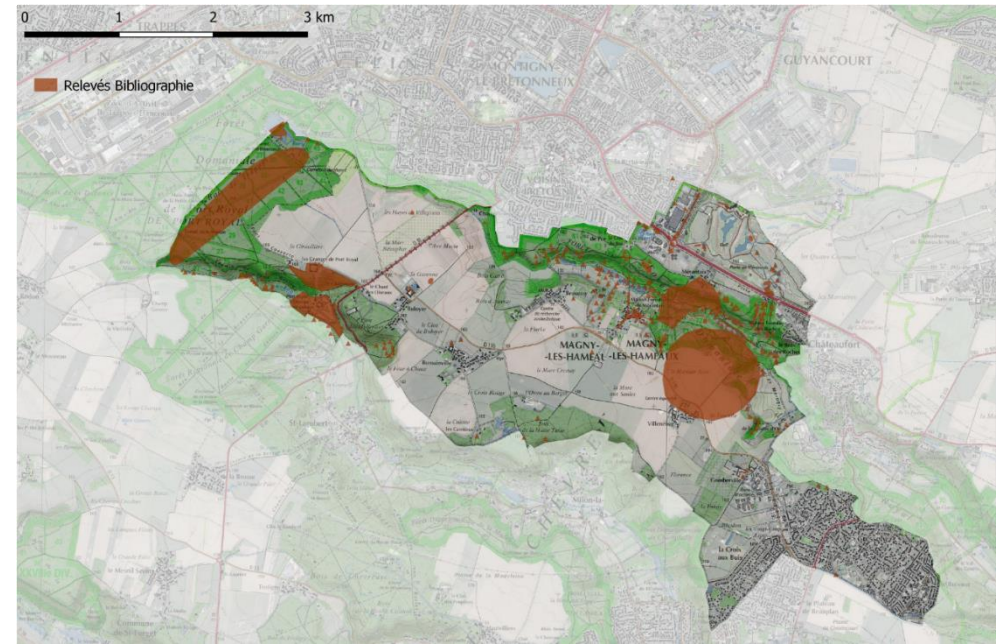
Zonage réglementaire	Nom du site	Site concerné/Distance par rapport au site
Natura 2000	Massif de Rambouillet et zones humides proches - FR1112011	oui
APB	Etang de Baleine et Brûle-doux – FR3800590	12km au sud
RNR	VAL ET COTEAU DE SAINT-RÉMY - FR9300025	1km au sud
ZNIEFF de type I	Fonds tourbeux de Port-Royal-des-Champs – FR110001499	oui
ZNIEFF de type I	RAVINS FORESTIERS À MAGNY-LES-HAMEAUX ET ROSELIÈRE DE MÉRANCY – FR110020242	oui
ZNIEFF de type I	VALLÉE DE LA MÉRANTAISE À CHÂTEAUFORT – FR110020246	Limite communale
ZNIEFF de type I	Prairie humide de la Gravelle et ses abords – FR110001498	Limite communale
ZNIEFF de type I	Prairie humide et boisement marécageux de la Poufile – FR110020283	100m au sud
ZNIEFF de type I	Pendants humides du Rhodon et étang du moulin de la Machine – FR110020282	500m au sud
ZNIEFF de type II	Vallée du Rhodon – FR110001497	oui
ZNIEFF de type II	Vallée de la Mérintaise - FR110030037	oui
RBD	Bois Boisseau	7 km sud-ouest

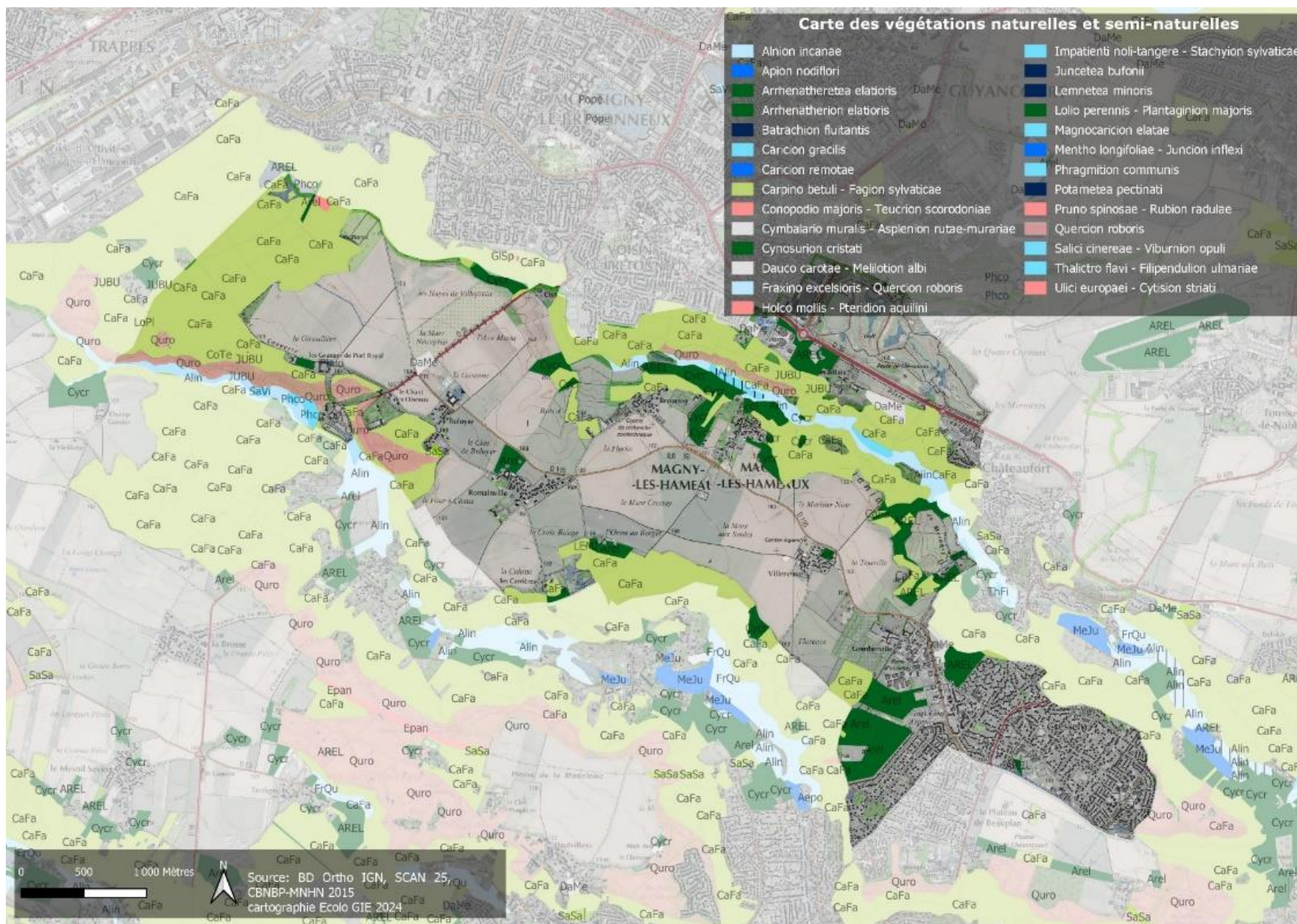


BIODIVERSITE COMMUNALE

DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

- Une demande d'extraction des données flore du CBNBP a été faite. Une partie seulement des données est géolocalisée. Les données les plus anciennes datent de 1836 avec un total de 565 taxons pour la commune.
- Une demande d'extraction de la base de données Geonat'IdF a été faite auprès de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB). La base francilienne mentionne un peu plus de 5 400 données sur la commune, dont 1 320 sont post 2013 et seront intégrées dans l'analyse. Les données couvrent un pas de temps allant de 1970 à 2021.
- Le PNR a fourni des données complémentaires issues de suivis chiroptérologiques. Les données ont été intégrées aux résultats.
- Le programme « Habitats naturels et semi-naturels de l'Île-de-France » du CBNBP a été lancé dès 2006. Il a pour but de cartographier au 1/10000^{ème} les végétations naturelles et semi-naturelles sur l'ensemble du territoire régional. Au total, près de 340 000 ha ont été cartographiés à l'échelle régionale, dont 74 000 ha ont pu être cartographiés sur le terrain





METHODE D'INVENTAIRE

Flore : Compte tenu de la taille de la commune, des choix ont été fait sur les secteurs à prospecter. Les sites retenus correspondent aux milieux les moins prospectés, des milieux ouverts et prairies avant fauche, des zones de pelouses avant dessiccation, les villages, cimetières et milieux agricoles ainsi que les zones humides et forestières. L'objectif était d'échantillonner un maximum de milieux différents afin d'apporter une image réaliste de la diversité floristique.

Insectes : L'objectif de l'étude est de tendre vers l'exhaustivité des espèces potentiellement présentes. Les taxons étudiés sont : Lépidoptères (rhopalocères et hétérocères), odonates et orthoptères. Un protocole type « Chronoventaire » (DUPONT, 2014) a été mis en place, permettant de détecter le plus grand nombre d'espèces sur la commune. Les espèces sont notées par tranches de cinq minutes (formant un rang), lors d'une prospection libre du site délimité en amont. La session d'observation dure au minimum vingt minutes, commence lorsque la première espèce est observée et s'arrête lorsque quinze minutes se sont écoulées depuis l'observation d'une dernière espèce, soit trois rangs. Les individus seront capturés au filet au besoin afin d'être identifiés à l'aide d'un guide d'identification. Le chronomètre sera alors mis en pause le temps de la détermination. L'individu sera ensuite relâché et l'opérateur poursuivra le protocole en relançant le chronomètre. Tous les individus capturés sont identifiés et dénombrés, avant d'être relâchés sur site (sauf cas exceptionnels).

Les espèces sont alors détectées grâce à l'utilisation de trois techniques conjointement :

- La chasse à vue,
- Le fauchage de la végétation,
- L'écoute active des stridulations (pour les orthoptères).

Des méthodes complémentaires ont cependant été utilisées afin de détecter les espèces plus discrètes, telles que le battage de la végétation concernant les orthoptères arboricoles, mais aussi la récolte et la détermination d'exuvies dans le cas des odonates permettant d'apporter des données complémentaires concernant l'autochtonie des espèces et potentiellement de détecter des espèces non observées au stade adulte.

Dans le cadre de ce protocole, les sessions d'inventaires sont réalisées sous des conditions favorables à la détection des espèces, soit :

- Entre 9h et 16h pour les rhopalocères et orthoptères, entre 10h et 17h pour les odonates,
- Une température supérieure à 14°C en plaine avec un temps ensoleillé et faiblement nuageux OU minimum 17°C en plaine par temps nuageux (au maximum 50% de couverture nuageuse pour les rhopalocères et orthoptères, 75% pour les odonates),
- Un vent inférieur à 30 km/h pour les rhopalocères et orthoptères et 38km/h pour les odonates (correspond à une force visualisée par les branches des arbres qui plient et un soulèvement de poussière lors de rafales)
- Absence de pluie

Cas des hétérocères : Les chasses de nuit ont été effectuées durant les périodes les plus favorables aux déplacements en vol des Hétérocères nocturnes. Les papillons étaient alors attirés à l'aide de lampes et de supports artificiels blancs sur lesquels ils se posent. Ces prospections ont commencé au crépuscule civil pour se terminer en moyenne 3h après le crépuscule astronomique. La plupart des insectes a pu être identifiée in situ (parfois pris en photo pour éventuelle confirmation), quelques-uns plus délicats (individus frottés par exemple) ou impossibles à identifier sur le terrain ont été conservés pour identification ultérieure au laboratoire (avec préparation de pièces génitales).

Reptiles : Recherche à vue. Les adultes actifs ou en thermorégulation ont été recherchés sur les sites ensoleillés. Les abris plus frais (pierriers, tas de bois) ont également été fouillés.

Oiseaux : Réalisation de points d'écoute de 10 min répartis de manière homogène sur la commune. Les espèces qui échappent généralement aux points d'écoute ont fait l'objet d'observations directes à l'aide de jumelles. Pour toute espèce patrimoniale découverte sur le site, une recherche approfondie des indices de reproduction a été effectuée. L'analyse porte sur les espèces observées en période de nidification, soit du 15 avril au 15 juillet.

Mammifères chiroptères : Réalisation de 4 points d'écoute sur 2 nuits dans la saison, soit au total 8 nuits d'enregistrements. Les détecteurs autonomes utilisés sont le SM4 Bat, SM Mini bat et le SM2 Bat. Les nuits ont été choisies avec une météo favorable à l'activité des chauves-souris : pas de pluie prévue, pas de prévisions de rafales de vent supérieures à 30 km/h, une température relativement clémente en début de nuit (>12°C dans le Bassin parisien). Utilisation du logiciel Batsound et Chirosurf pour l'analyse acoustique.

Les données de suivi de gîtes ont été fournies par le PNR. Pour des raisons de sensibilité, les gîtes n'ont pas été reportés sur les cartes de localisation.

METHODE D'ANALYSE

Données bibliographiques : Les données bibliographiques sont considérées modernes après 2003 (20 ans) pour la flore, et après 2013 pour la faune (10 ans).

Espèce patrimoniale :

- Sont considérées comme espèces patrimoniales pour la flore les espèces sous statut de protection légale nationale ou régionale, ainsi que les espèces menacées en LR régionale (de quasi menacée à en danger critique).

- Pour la faune, sont considérées les espèces protégées et/ou menacées (quasi menacé à en danger critique)
- Les oiseaux, dont la majorité des espèces est protégée, sont considérées comme patrimoniaux pour les espèces menacées (vulnérable ou en danger) en liste rouge IUCN régionale.

Espèce remarquable : Les espèces remarquables concernent la flore. Ne sont concernées que les espèces dont le statut de rareté est minimum Assez Rare (AR), non protégée, non menacée.

PERIODES D'INVENTAIRES

16 sessions de terrains de mai à septembre 2023

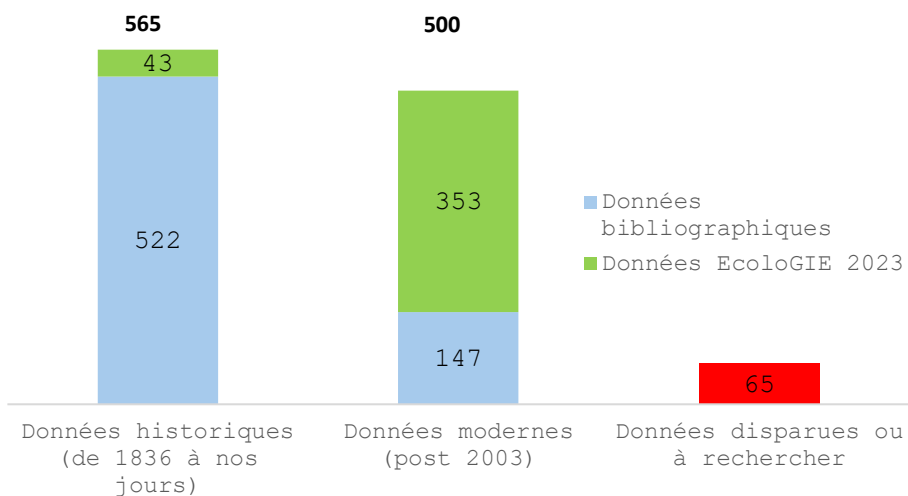
Date	Ecologue	Taxon
23/05/2023	Pierre Rivallin	Reptiles Oiseaux
29/05/2023– 02/06/2023	Raphaël Zumbiehl / Caroline Farvacques/ Fanny Harinck	Flore Insectes
22/06/2023	Alexis Borges	Insectes nocturnes
27/06/2023	Fanny Harinck / Valentin Delpierre	Insectes
28/06/2023	Pierre Rivallin	Reptiles
15/06/2023– 31/07/2023	Quentin Rouy / Léa Dufrene	Chiroptère
03/07/2023– 08/07/2023	Raphaël Zumbiehl / Caroline Farvacques	Flore
19/07/2023	Pierre Rivallin	Reptiles Oiseaux
20/07/2023	Pierre Rivallin	Reptiles Oiseaux
21/07/2023	Fanny Harinck/ Raphaël Vandeweghe	Insectes
01/08/2023	Pierre Rivallin	Oiseaux
06/08/2023– 11/08/2023	Raphaël Zumbiehl / Caroline Farvacques	Flore
16/08/2023	Raphaël Vandeweghe	Insectes
22/08/2023	Alexis Borges	Insectes nocturnes
15/08/2023– 30/09/2023	Quentin Rouy / Léa Dufrene	Chiroptère
08/09/2023	Fanny Harinck	Insectes

FLORE

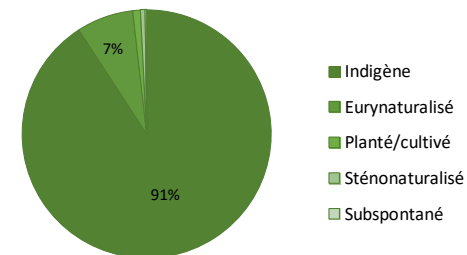
La donnée bibliographique la plus ancienne date de 1836. Au total, **565** taxons ont été cités sur la commune depuis 1836, dont **43 découverts** en 2023 par Ecolo GIE. Depuis 2003, 500 taxons ont été relevés, dont 147 n'ont pas été revus en 2023 par EcoloGIE.

65 données antérieures à 2003 n'ont pas été réactualisées et peuvent concerner des taxons potentiellement disparus de la communes (ou très rares à rechercher).

Statistiques des données post 2003



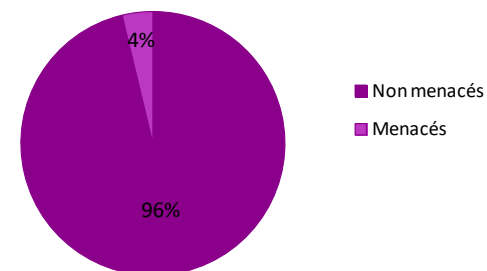
Statuts d'indigénat



Indices régionaux de rareté



Indices régionaux de vulnérabilité (UICN)



ESPECES PATRIMONIALES

Depuis 1836, 24 (4 %) taxons d'intérêt patrimonial fort ont été recensés sur la commune. 12 (2 %) ont été vus depuis 2003. Parmi eux, *Chrysosplenium alternifolium*, nouvelle découverte, en danger d'extinction ou encore l'Hellébore vert (*Helleborus viridis*) très rare et protégé dans la région.

Notons la donnée historique de l'orchis vert (*Coeloglossum viride*), non revue depuis 1861, espèce disparue de la région jusqu'à sa redécouverte sur le Pnr en 2020.

5 nouveaux taxons observés en 2023 : *Bromus racemosus*, *Epilobium roseum*, *Verbascum nigrum*, *Chrysosplenium alternifolium* et *Lathyrus hirsutus*.

Nombre de taxons / 2003	R Reg	PN	PR	LRNat	LRReg	ZNIEFF
12 taxons >2003	2 RRR	0 PN	4 PR	12 LC	2 EN	6 Det
	7 RR				5 VU	
	1 R				3 NT	
	2 AR					
12 taxons <2003	2 RRR	0 PN	2 PR	10 LC	3 CR	7 Det
	8 RR				43 RE	
	1 R				3 EN	
					2 VU	
					1 NT	



Lathyrus hirsutus

Liste des espèces patrimoniales

Taxons bénéficiant d'un statut de protection ou d'une vulnérabilité \geq à NT

Données postérieures à 2003

EcoloGIE	CBNBP	Nom latin	Nom français	R Reg	PN	PR	LRNat	LRReg	ZNIEFF
2023		<i>Chrysosplenium alternifolium</i>	Dorine à feuilles alternes	RRR		PR	LC	EN	X
2023	1999	<i>Helleborus viridis</i>	Hellébore vert	RRR		PR	LC	EN	X
2023	2015	<i>Lysimachia nemorum</i>	Lysimaque des bois	RR			LC	VU	X
	2008	<i>Phyteuma spicatum</i>	Raiponce en épi	RR			LC	VU	X
	2006	<i>Fumaria vaillantii</i>	Fumeterre de Vaillant	RR			LC	VU	
2023		<i>Bromus racemosus</i>	Brome en grappe	RR			LC	VU	
2023		<i>Epilobium roseum</i>	Épilobe rosée	RR			LC	NT	X
2023		<i>Verbascum nigrum</i>	Molène noire	RR			LC	NT	
2023	2008	<i>Lathyrus nissolia</i>	Gesse sans vrille	RR			LC	VU	
2023		<i>Lathyrus hirsutus</i>	Gesse hérissée	R			LC	NT	
	2008	<i>Cardamine impatiens</i>	Cardamine impatiens	AR		PR	LC	LC	
2023	2016	<i>Polystichum aculeatum</i>	Polystic à aiguillons	AR		PR	LC	LC	X

Données antérieures à 2003

CBNBP	Nom latin	Nom français	R Reg	PN	PR	LRNat	LRReg	ZNIEFF
1836	<i>Sedum cepaea</i>	Orpin pourpier	RR			LC	VU	
1861	<i>Blysmus compressus</i>	Scirpe comprimé	NRR			LC	CR*	
1861	<i>Coeloglossum viride</i>	Orchis vert	RRR		PR		RE	
1861	<i>Eleocharis quinqueflora</i>	Scirpe pauciflore	NRR			LC	RE	
1875	<i>Trifolium patens</i>	Trèfle étalé	NRR			LC	RE	
1884	<i>Cystopteris fragilis</i>	Cystoptéris fragile	RRR		PR	LC	CR	X
1992	<i>Epilobium palustre</i>	Épilobe des marais	RR			LC	CR	X
1992	<i>Ranunculus serpens</i>	Renoncule des bois	RRR				EN	X
1995	<i>Menyanthes trifoliata</i>	Trèfle d'eau	RR			LC	VU	X
1996	<i>Carex disticha</i>	Laïche distique	R			LC	NT	X
1999	<i>Carex strigosa</i>	Laïche à épis grêles	RR			LC	EN	X
2001	<i>Myosurus minimus</i>	Queue-de-souris naine	RR			LC	EN	X

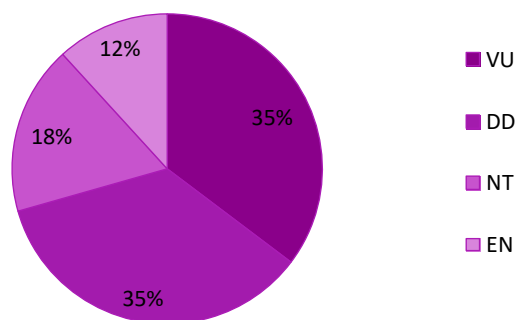
ESPECES REMARQUABLES

Depuis 1836, 34 (6 %) taxons remarquables ont été recensés sur la commune. 24 (4 %) ont été vus depuis 2003.

6 Nouveaux taxons remarquables pour la commune tels que *Myosotis dubia*, ou encore *Euphorbia saratoi* espèces plutôt rares dans le département.

Total	Nombre de taxons / 2003	R Reg	ZNIEFF
34 taxons		2 RRR	7 Det
	< 2003 = 10	6 RR	
	> 2003 = 24	25 R	
		1 AR	

Indices régionaux de vulnérabilité (UICN)



Ratio sur la totalité des espèces classées vulnérables

LISTE DES ESPECES REMARQUABLES

Taxons non vulnérables, déterminants de ZNIEFF ou possédant un statut de rareté \geq à R

EcoloGIE	CBNBP	Nom latin	Nom français	R Reg	ZNIEFF
2023		<i>Avena barbata</i>	Avoine barbue	RRR	
2023		<i>Myosotis dubia</i>	Myosotis douteux	RRR?	
	2008	<i>Ranunculus peltatus</i>	Renoncule peltée	RR	
2023		<i>Euphorbia saratoi</i>	Euphorbe de Saratoi	RR	
	2008	<i>Sambucus racemosa</i>	Sureau à grappes	RR	
2023	1994	<i>Achillea ptarmica</i>	Achillée sternutatoire	R	X
2023	2016	<i>Ceratophyllum submersum</i>	Cornifle submergé	R	
2023	2016	<i>Dryopteris affinis</i> subsp. <i>borreri</i>	Dryoptéris écailleux	R?	
2023	2013	<i>Equisetum fluviatile</i>	Prêle des eaux	R	
2023	2016	<i>Hieracium maculatum</i>	Épervière tachée	R	
	2018	<i>Myosotis laxa</i> subsp. <i>cespitosa</i>	Myosotis cespiteux	R	
2023		<i>Nymphaea alba</i>	Nénuphar blanc	R	
2023		<i>Ornithopus perpusillus</i>	Ornithope délicat	R	X
2023	2008	<i>Orobanche hederæ</i>	Orobanche du lierre	R	
2023	2016	<i>Oxalis acetosella</i>	Pain de coucou	R	
	2011	<i>Salix aurita</i>	Saule à oreillettes	R	
	2008	<i>Salix triandra</i>	Saule à trois étamines	R	
	2016	<i>Stellaria pallida</i>	Mouron pâle	R	
	2016	<i>Thymus pulegioides</i>	Thym commun	R	
	2016	<i>Tragopogon dubius</i>	Grand salsifis	R	
	2016	<i>Verbascum pulverulentum</i>	Molène pulvérulente	R	
	2018	<i>Veronica agrestis</i>	Véronique agreste	R	
2023		<i>Veronica scutellata</i>	Véronique à écus	R	
2023	2016	<i>Polystichum setiferum</i>	Polystic à frondes soyeuses	AR	X

EcoloGIE	CBNBP	Nom latin	Nom français	R Reg	ZNIEFF
	1987	<i>Carex pairae</i>	Laïche de Paira	RR	
	1861	<i>Petrosedum forsterianum</i>	Orpin de Forster	RR	X
	1996	<i>Potamogeton pusillus</i>	Potamot fluet	RR	
	1999	<i>Rumex maritimus</i>	Patience maritime	R	X
	1999	<i>Linaria repens</i>	Linaire rampante	R	
	1996	<i>Galium elongatum</i>	Gaillet allongé	R	
	1994	<i>Stellaria alsine</i>	Stellaire des sources	R	
	1992	<i>Salix fragilis</i>	Saule fragile	R	
	1989	<i>Veronica orsiniana</i>	Véronique douteuse	R	X
	1987	<i>Hordeum secalinum</i>	Orge faux seigle	R	X

Légende flore

Indigène. : Les taxons indigènes (autochtones ou spontanés) sont des plantes faisant partie du cortège « originel » de la flore d'un territoire, dans la période bioclimatique actuelle. Nous avons intégré dans ce groupe :

- Les plantes compagnes des cultures et autres plantes eurasiatiques qui ont suivi les flux migratoires humains (archéophytes), et ceci avant la mise en place des grands flux intercontinentaux (par convention 1492, date d'introduction des premières espèces venant d'Amérique).
- Les plantes néo-indigènes sont des plantes indigènes dans un territoire voisin du territoire considéré et qui sont en expansion d'aire et vont spontanément coloniser le territoire considéré.

Eurynaturalisé : Plante non indigène ayant colonisé un territoire nouveau à grande échelle. Nous considérerons un taxon comme eurynaturalisé s'il occupe, ou a occupé jadis, au minimum 10 % du territoire ou s'il a colonisé la majeure partie de ses habitats potentiels (même si ceux-ci sont rares).

Sténonaturalisé : Plante non indigène se propageant localement en persistant au moins dans certaines de ses stations. À l'échelle régionale, nous considérerons un taxon comme sténonaturalisé s'il remplit à la fois les deux conditions suivantes :

- Occupation de moins de 10 % du territoire et occupation d'une minorité de ses habitats potentiels. Au-delà, il sera considéré comme Eurynaturalisé ;
- Observation, dans une même station, sur une durée au moins égale à 10 ans avec une vigueur significative des populations : 1) au moins renouvellement régulier des effectifs pour les plantes annuelles et bisannuelles 2) propension à l'extension par voie sexuée ou végétative (dissémination ou formation de peuplements étendus) dans le cas des plantes vivaces, cela dans au moins une de leurs stations.

Subspontané : Les taxons subspontanés sont des plantes volontairement introduites par l'Homme pour la culture, l'ornement, la revégétalisation des bords de routes, etc. et qui, échappés de leur culture initiale, sont capables de se maintenir sans nouvelle intervention humaine mais sans s'étendre et en ne se mêlant peu ou pas à la flore indigène. Leurs stations ont donc une pérennité limitée dans le temps (quelques années à quelques dizaines d'années), leur adaptation aux conditions locales est donc moins bonne que pour les espèces naturalisées. Les plantes se maintenant dans les anciens jardins ou parcs à l'abandon (reliques culturelles) sont également intégrées dans cette catégorie.

- Pour les taxons annuels et bisannuels, ce statut correspond à une durée maximale de 10 ans d'observation, dans une même station, des descendants des individus originellement cultivés (au-delà, la plante sera considérée comme naturalisée).
- Pour les taxons vivaces (herbacés ou ligneux), il n'aura pas été observé de propension à l'extension des populations par voie sexuée ou végétative (dissémination ou formation de peuplements étendus) dans aucune de leurs stations.

Accidentel : Les taxons accidentels (pour plus de clarté, nous avons éliminé le terme d'adventice, qu'il vaut mieux réserver aux plantes compagnes des cultures) sont des plantes qui apparaissent fortuitement, soit par des moyens naturels (les oiseaux migrants, le vent), soit involontairement par les activités de l'Homme. Il s'agit de plantes peu fréquentes, fugaces, et qui ne sont pas (encore) intégrées dans la flore locale.

- Pour les taxons annuels et bisannuels, ce statut correspond à une durée maximale de 10 ans d'observation dans une même station (au-delà, la plante sera considérée comme naturalisée).
- Pour les taxons vivaces (herbacés ou ligneux), il n'aura pas été observé de propension à l'extension par voie sexuée ou végétative (dissémination ou formation de peuplements étendus) dans aucune de leurs stations.

LEGENDES :

(1) : Filoche et al. (2019) Catalogue de la flore vasculaire d'Ile-de-France. CBNBP/MNHN. :

- R : espèce Rare
- AR : espèce Assez Rare
- PC : espèce Peu commune
- AC : espèce Assez commune
- C : espèce Commune
- CC : espèce Très commune

(2a) : Arrêté du 20 janvier 1982 modifié relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national (2b) : Arrêté du 11 mars 1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Ile-de-France complétant la liste nationale

(3) : Liste rouge régionale de la flore vasculaire d'Ile-de-France (CBNBP 2011) :

- CR : En danger critique d'extinction
- EN : En danger
- VU : Vulnérable
- NT : Quasi menacée
- LC : Préoccupation mineure
- RE : Espèce éteinte en métropole
- DD : Insuffisamment documenté

(4) : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IDF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France (2018) - Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Ile-de-France. Cachan, éditions DIREN IDF

- Z : déterminante de ZNIEFF / Z* : espèce déterminante de ZNIEFF sous condition

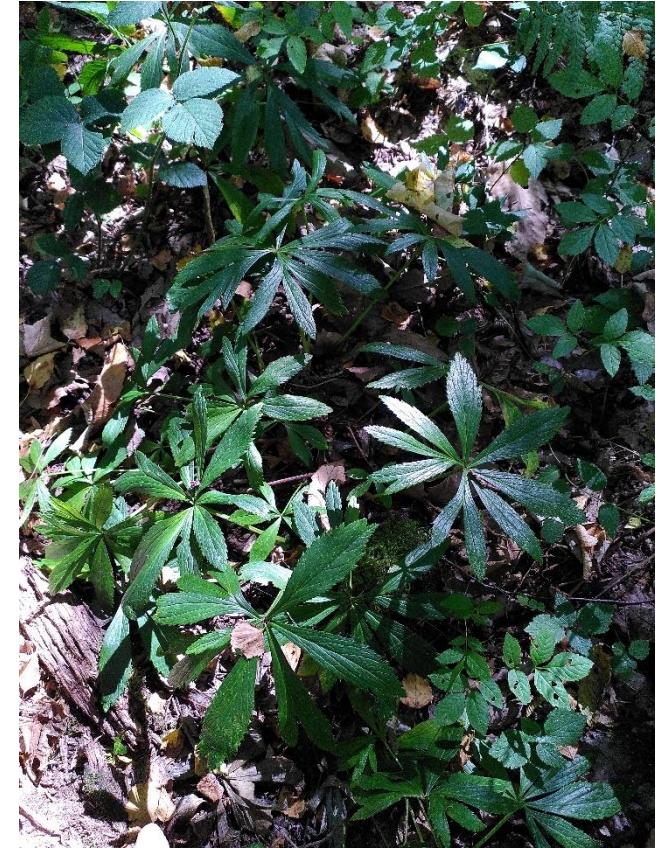
Données modernes 2023



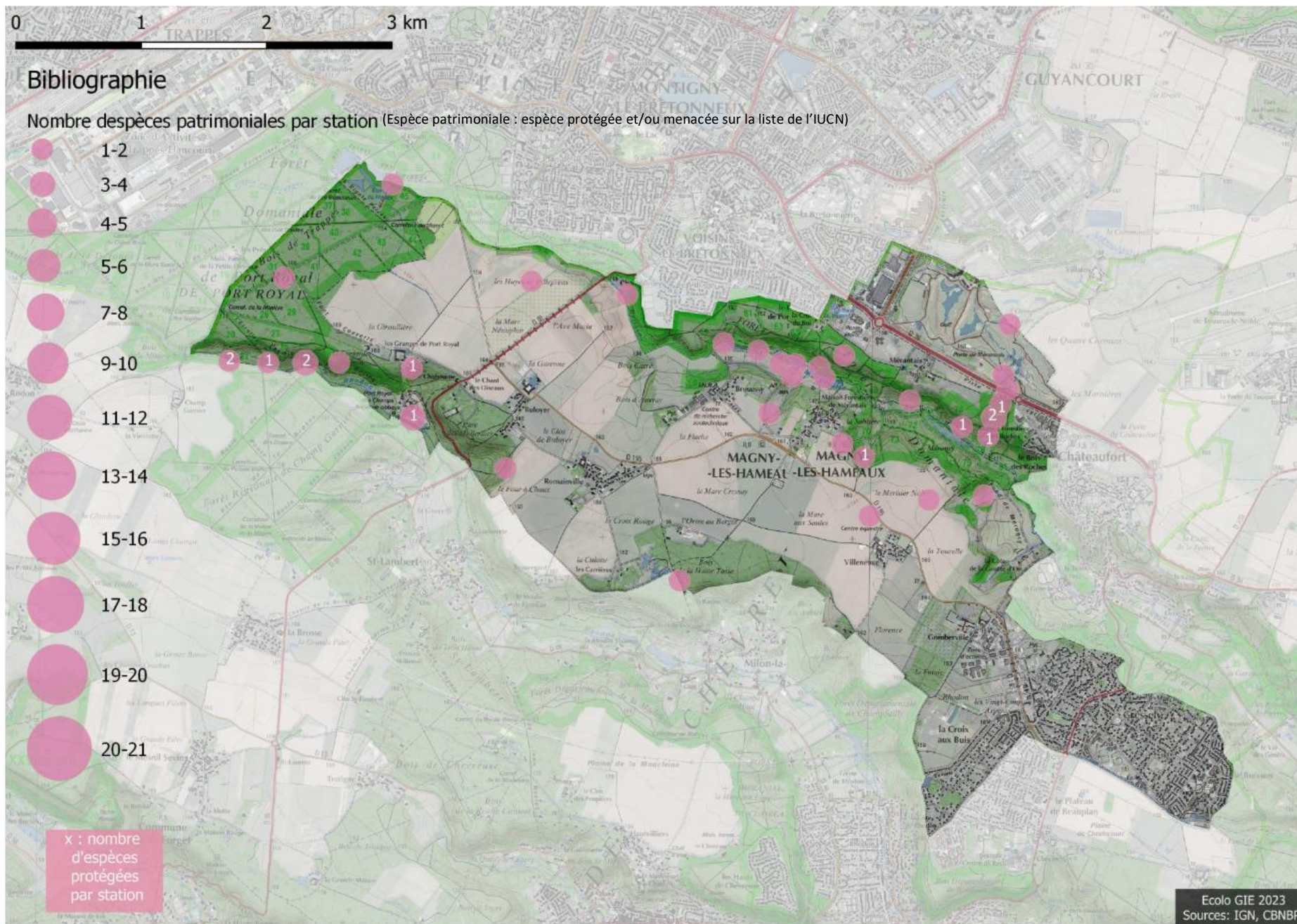
Chrysosplenium alternifolium

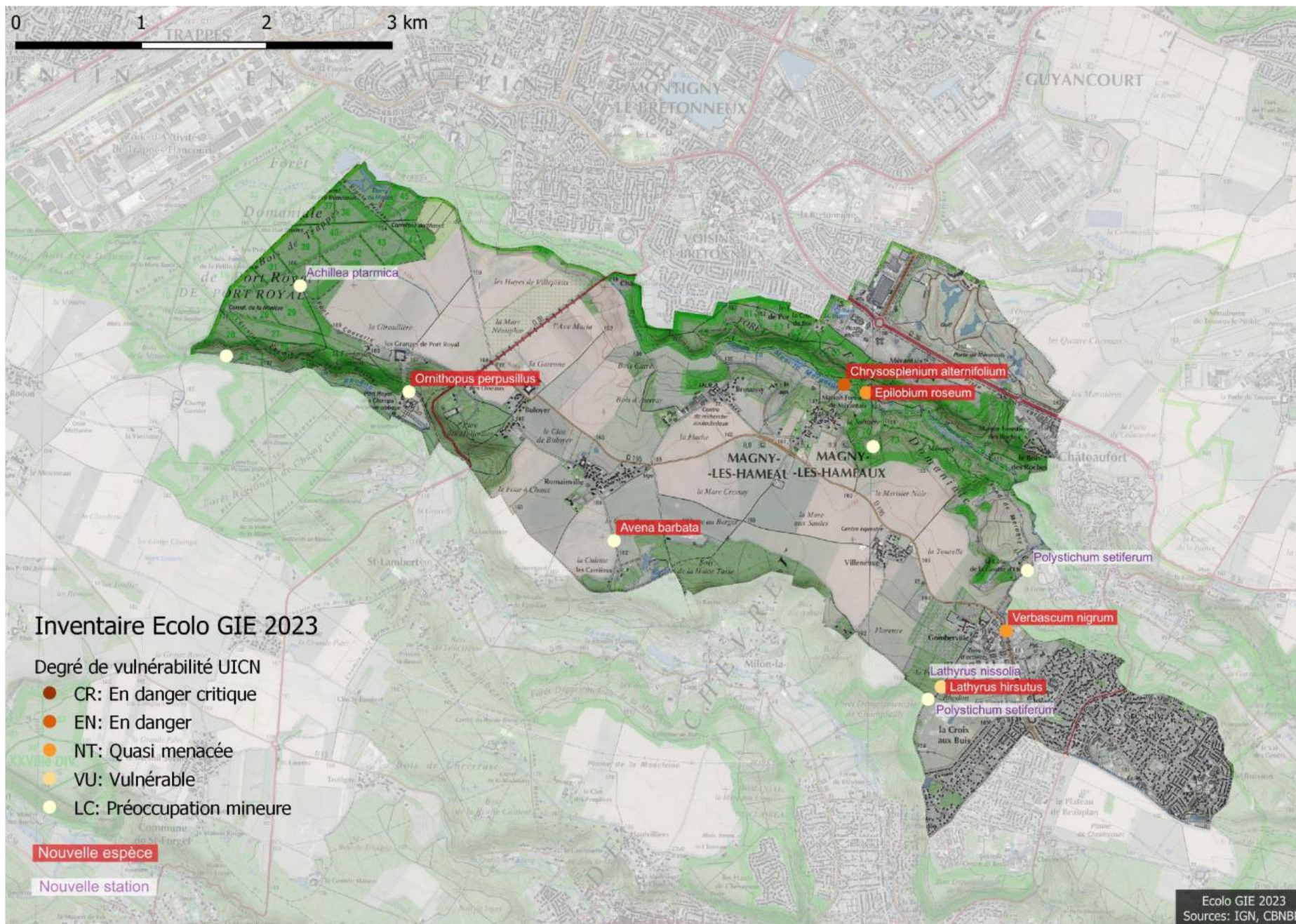


Equisetum fluviatile



Helleborus viridis





INSECTES

Localisée au nord-est du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, la commune de Magny-les-Hameaux concentre 68 espèces de papillons de nuit, 32 espèces de papillons de jour, 19 espèces de libellules, et 19 espèces de mantes, criquets et sauterelles pour un total de 946 individus identifiés.





Occupée par divers habitats, tels que des forêts, des pâtures, des zones humides, des mares et des cultures ainsi que des prairies de fauche, la commune abrite une grande diversité d'espèces.

Le tableau suivant présente les périodes les plus favorables par rapport aux phénologies des groupes étudiés. Les croix noires indiquent les décades pendant lesquelles les prospections ont pu être menées.

Le tableau suivant présente les périodes les plus favorables par rapport aux phénologies des groupes étudiés

Calendrier des prospections selon la phénologie des groupes étudiés sur la commune en 2023

Mois	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII
Passages de nuit	peu favorable	peu favorable	favorable	très favorable	très favorable	très favorable	très favorable	très favorable	très favorable	favorable	peu favorable	peu favorable
Passages de jour	défavorable	défavorable	peu favorable	favorable	très favorable	très favorable	très favorable	très favorable	très favorable	peu favorable	défavorable	défavorable

-  défavorable
-  peu favorable sauf pour certaines espèces
-  favorable
-  très favorable surtout pour certaines espèces patrimoniales

Voici le tableau récapitulatif des sessions de terrain réalisées au cours de l'étude en 2023 :

Interventions	Dates de passage	Nombre d'observateurs	Observateurs
Prospection diurne	02/06/2023	1	Fanny HARINCK
Prospection nocturne	22/06/2023	1	Alexis Borges
Prospection diurne	27/06/2023	2	Fanny HARINCK et Valentin DELPIERRE
Prospection diurne	21/07/2023	2	Fanny HARINCK et Raphaël VANDEWEGHE
Prospection diurne	16/08/2023	1	Raphaël VANDEWEGHE
Prospection nocturne	22/08/2023	1	Alexis Borges
Prospection diurne	08/09/2023	1	Fanny HARINCK

Au total, **7 interventions ont été réalisées sur la commune de Magny-les-Hameaux en 2023** représentant **9 jours-observateur de terrain**. Chaque passage a mobilisé un à deux observateurs. Chaque relevé a été réalisé par des conditions météorologiques globalement favorables à l'observation des groupes indicateurs. Ce dispositif de prospection conséquent a permis d'avoir une forte pression de prospection sur la commune et de détecter aussi bien les espèces de début de saison que les espèces de fin de saison.

LISTE DES ESPECES D'INSECTES PRESENTES

Groupe	Noms scientifiques	Nom vernaculaire	LR	RR	ZNIEFF	Protection
Papillons de nuit	<i>Abraxas grossulariata</i>	La Zérène du Groseillier	NM			
	<i>Acrobasis advenella</i>	La Phycide de l'Aubépine	NE			
	<i>Agriphila geniculea</i>	Le Crambus anguleux	NE			
	<i>Alcis repandata</i>	La Boarmie recourbée	NM			
	<i>Anania hortulata</i>	La Pyrale de l'Ortie	NE			
	<i>Anania lancealis</i>	La Pyrale de l'Eupatoire	NE			
	<i>Angerona prunaria</i>	L'Angéronie du Prunier	NM			
	<i>Axylia putris</i>	La Noctuelle putride	NM			
	<i>Brachylobia viminalis</i>	La Noctuelle de l'Osier	NM			
	<i>Cabera exanthemata</i>	La Cabère pustulée	NM			
	<i>Cabera pusaria</i>	La Cabère virginale	NM			
	<i>Calamotropha paludella</i>	Le Chilo des marais	NE			
	<i>Campaea margaritaria</i>	Le Céladon	NM			
	<i>Cataclysta lemnata</i>	L'Hydrocampe de la lentille d'eau	NE			
	<i>Catoptria verellus</i>	Le Crambus enfumé	NE			
	<i>Chiasmia clathrata</i>	Le Réseau	NM			
	<i>Chilo phragmitellus</i>	Le Chilo du roseau	NE			
	<i>Chrysocrambus linetella</i>	Le Crambus mordoré	NE			
	<i>Collita griseola</i>	La Lithosie grise	NM			
	<i>Cosmia pyralina</i>	La Cosmie pyraline	NM			
	<i>Cyclophora linearia</i>	L'Ephyre triligée	VU			
	<i>Cydalima perspectalis</i>	La Pyrale du Buis	NE			
	<i>Ectropis crepuscularia</i>	La Boarmie crépusculaire	NM			
	<i>Endotricha flammealis</i>	La Flamme	NE			
	<i>Epione repandaria</i>	L'Epione marginée	NM			
	<i>Epirrhoe alternata</i>	L'Alternée	NM			
	<i>Euchoeca nebulata</i>	La Cidarie de l'Aulne	NM			
	<i>Eulithis prunata</i>	La Cidarie du Prunier	NM			
	<i>Euzophera pinguis</i>	La Phycide du Frêne	NE			
	<i>Gandaritis pyraliata</i>	La Cidarie-Pyrale	NM			
	<i>Geometra papilionaria</i>	La grande Nàiade	NM			
	<i>Hemaris fuciformis</i>	Le Sphinx gazé	VU			
<i>Hemithea aestivaria</i>	La Phalène sillonnée	NM				
<i>Herminia grisealis</i>	L'Herminie grise	NM				

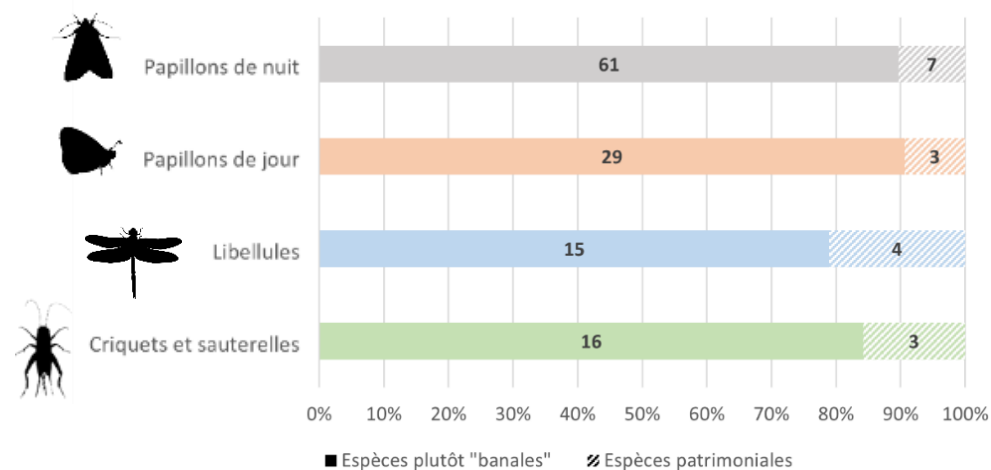
Groupe	Noms scientifiques	Nom vernaculaire	LR	RR	ZNIEFF	Protection
	<i>Herminia tarsicrinalis</i>	L'Herminie de la Ronce	NM			
	<i>Hydriomena furcata</i>	La Larentie lavée	NM			
	<i>Hypena proboscidalis</i>	La Noctuelle à museau	NM			
	<i>Hypomecis punctinalis</i>	La Boarmie pointillée	NM			
	<i>Hypomecis roboraria</i>	La Boarmie du Chêne	NM			
	<i>Idaea biselata</i>	La Truie	NM			
	<i>Idaea dimidiata</i>	L'Acidalie écussonnée	NM			
	<i>Laspeyria flexula</i>	Le Crochet	NM			
	<i>Ligdia adustata</i>	La Phalène du Fusain	NM			
	<i>Lithosia quadra</i>	La Lithosie quadricelle	VU			
	<i>Lomaspilis marginata</i>	La Bordure entrecoupée	NM			
	<i>Macaria wauaria</i>	Le Damas cendré	NM			
	<i>Macroglossum stellatarum</i>	Le Moro-Sphinx	NM			
	<i>Malacosoma neustria</i>	Le Bombyx à livrée	NM			
	<i>Mesotype didymata</i>	L'Eubolie âpre	ME		Oui	
	<i>Mitochondria miniata</i>	La Rosette	NM			
	<i>Nola aerugula</i>	La Nole ravaudée	VU			
	<i>Notodonta dromedarius</i>	Le Chameau	NM			
	<i>Nyea lurideola</i>	La Lithosie complanule	NM			
	<i>Parapoyx stratiotata</i>	L'Hydrocampe de la stratiote	NE			
	<i>Parectropis similaria</i>	La Boarmie frottée	NM			
	<i>Patania ruralis</i>	La Pyrale du Houblon	NE			
	<i>Peribatodes rhomboidaria</i>	La Boarmie rhomboïdale	NM			
	<i>Ptilodon cucullina</i>	Le Capuchon	NM			
	<i>Pyropteron chrysidiforme</i>	Sésie de l'Oseille	NE			
	<i>Scopula immutata</i>	L'Acidalie des pâturages	VU			
	<i>Selenia tetralunaria</i>	L'Ennomos illustre	NM			
	<i>Thalera fimbrialis</i>	La Phalène du Buplèvre	NM			
	<i>Thaumetopoea processionea</i>	La Processionnaire du Chêne	NM			
	<i>Thumatha senex</i>	La Nudarie vieille	VU			
	<i>Thyatira batis</i>	La Batis	NM			
	<i>Timandra comae</i>	La Timandre aimée	NM			
	<i>Triodia sylvina</i>	La Sylvine	NM			
	<i>Xestia c-nigrum</i>	Le C-noir	NM			
Total	68 espèces				7 espèces d'intérêt patrimonial "moyen à fort"	
	<i>Aglais io</i>	Paon du jour	LC	CC		

Groupe	Noms scientifiques	Nom vernaculaire	LR	RR	ZNIEFF	Protection
	<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	LC	C		
	<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique	LC	AC		
	<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne	LC	C		
	<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-corail	LC	AC		
	<i>Carcharodus alceae</i>	Hespérie de l'Alcée	LC	PC		
	<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des Nerpruns	LC	C		
	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	LC	C		
	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	LC	C		
	<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé	NT	AC	Conditions	R
	<i>Lampides boeticus</i>	Azuré porte-queue	LC	R		
	<i>Lasiommata megera</i>	Mégère	LC	AC		
	<i>Leptidea sinapis</i>	Piérade de la Moutarde	LC	AC	Conditions	
	<i>Limnitis camilla</i>	Petit Sylvain	LC	AC	Conditions	
	<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	LC	AC		
	<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	LC	CC		
	<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	LC	C	Conditions	
	<i>Melitaea cinxia</i>	Mélitée du Plantain	LC	AR	Oui	R
	<i>Ochlodes sylvanus</i>	Hespérie du Chiendent	LC	AC		
	<i>Papilio machaon</i>	Machaon	LC	C		
	<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	LC	CC		
	<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du Chou	LC	C		
	<i>Pieris napi</i>	Piérade du Navet	LC	C		
	<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la Rave	LC	C		
	<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-diable	LC	CC		
	<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun	LC	C		
	<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	LC	C		
	<i>Satyrus pruni</i>	Thècle du Prunier	VU	AR		
	<i>Thymelicus lineola</i>	Hespérie du Dactyle	LC	PC	Conditions	
	<i>Thymelicus sylvestris</i>	Hespérie de la Houque	LC	PC		
	<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	LC	CC		
	<i>Zygaena filipendulae</i>	Zygène de la Filipendule	LC	PC		
Total	32 espèces				3 espèces patrimoniales	
	<i>Aeshna affinis</i>	Aeschne affine	LC	PC	Conditions	
	<i>Aeshna cyanea</i>	Aeschne bleue	LC	AC		
	<i>Aeshna mixta</i>	Aeschne mixte	LC	AC		
	<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	LC	C		
	<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge	NT	AC		

Groupe	Noms scientifiques	Nom vernaculaire	LR	RR	ZNIEFF	Protection
	<i>Chalcolestes viridis</i>	Leste vert	LC	C		
	<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle	LC	C		
	<i>Coenagrion scitulum</i>	Agrion mignon	LC	PC		R
	<i>Cordulia aenea</i>	Cordulie bronzée	NT	AC		
	<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe	LC	C		
	<i>Gomphus pulchellus</i>	Gomphe joli	LC	PC		
	<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant	LC	CC		
	<i>Ischnura pumilio</i>	Agrion nain	LC	AR		R
	<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	LC	C		
	<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé	LC	C		
	<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes	LC	C		
	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Petite nymphe au corps de feu	LC	AC		
	<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin	LC	C		
	<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympétrum strié	LC	AC		
Total	19 espèces					4 espèces patrimoniales
Mante	<i>Mantis religiosa</i>	Mante religieuse	LC	AC		R
Total	1 espèce patrimoniale					1 espèce patrimoniale
Criquets et sauterelles	<i>Aiolopus thalassinus</i>	Aïolope émeraude	LC	PC		
	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	Criquet marginé	LC	PC	Conditions	
	<i>Chorthippus dorsatus</i>	Criquet verte-échine	LC	AC		
	<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale commun	LC	C		
	<i>Euchorthippus elegantulus</i>	Criquet blafard	LC	AR	Oui	
	<i>Gomphocerippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux	LC	C		
	<i>Gomphocerippus brunneus</i>	Criquet duettiste	LC	AC		
	<i>Gomphocerippus rufus</i>	Gomphocère roux	LC	AC		
	<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophye ponctuée	LC	AC		
	<i>Meconema thalassinum</i>	Méconème tambourinaire	LC	PC		
	<i>Nemobius sylvestris</i>	Grillon des bois	LC	C		
	<i>Phaneroptera falcata</i>	Phanéroptère commun	LC	AC		
	<i>Pholidoptera griseoptera</i>	Decticelle cendrée	LC	C		
	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	LC	C		

Groupe	Noms scientifiques	Nom vernaculaire	LR	RR	ZNIEFF	Protection
	<i>Roeseliana roeselii</i>	Decticelle bariolée	LC	C		
	<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux	LC	AC		R
	<i>Tessellana tessellata</i>	Decticelle carroyée	LC	PC		
	<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande sauterelle verte	LC	CC		
Total	18 espèces					2 espèces patrimoniales
Total général	138 espèces					17 espèces patrimoniales

Près d'un quart des espèces de libellules disposent d'un enjeu de patrimonialité sur la commune de Magny-les-Hameaux. Parmi ces quatre espèces dites « patrimoniales », deux disposent d'un statut de protection tandis que les deux autres sont classées « quasi-menacées » sur la liste rouge des espèces protégées d'Ile-de-France.



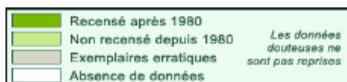
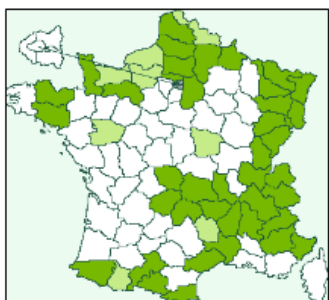
ESPECES PATRIMONIALES

Focus sur quelques espèces patrimoniales



Eubolie âpre – Alexis Borges (OPIE)

L'**Eubolie âpre** (*Mesotype didymata*) est citée des principaux massifs (au-dessus de 800 m d'altitude). Elle est présente en plaine dans certaines régions en exemplaires limités et alors dans des milieux humides et froids très localisés ou elle y trouve des conditions viables approchantes (affinité sub-montagnarde). Sur la commune, elle a été observée en 2 exemplaires dans le bois le long de la Mérantaise au cours de l'attraction lumineuse.



En région l'espèce est rare et très localisée (statut « Menacée »), s'observant en friche ou forêts humides. Le papillon vole en région en juin-juillet.

La chenille, polyphage, se nourrit sur plusieurs plantes basses dont elle mange les fleurs : (ex : anémone des bois (*Anemone nemorosa*),

myrtilles (*Vaccinium*), cerfeuils (*Chaerophyllum*), primevères (*Primula*).



L'Agrion nain – F. Harinck (OPIE)

L'**Agrion nain** (*Ischnura pumilio*) est régionalement menacé. En effet, malgré son statut de menace faible, cette espèce fréquente des habitats pionniers. En effet, l'Agrion nain est retrouvé sur des pièces d'eau récentes, avec absence de végétation dense. Cette espèce dispose d'une grande capacité de dispersion, ce qui lui permet de coloniser d'autres milieux pionniers. Cette espèce se rencontre du mois de juin jusqu'au mois d'août. Une femelle de cette espèce a été recensée sur la commune.



Le Méconème tambourinaire – F. Harinck (OPIE)

Le **Méconème tambourinaire** (*Meconema thalassinum*) est une petite sauterelle de petite taille est typiquement arboricole. On retrouve principalement cette espèce sur du Chêne (*Quercus sp.*) mais également sur d'autres feuillus tels que le Tilleul ou encore l'Orme. Son nom vient du fait que cette espèce tapote sur les feuilles pour attirer

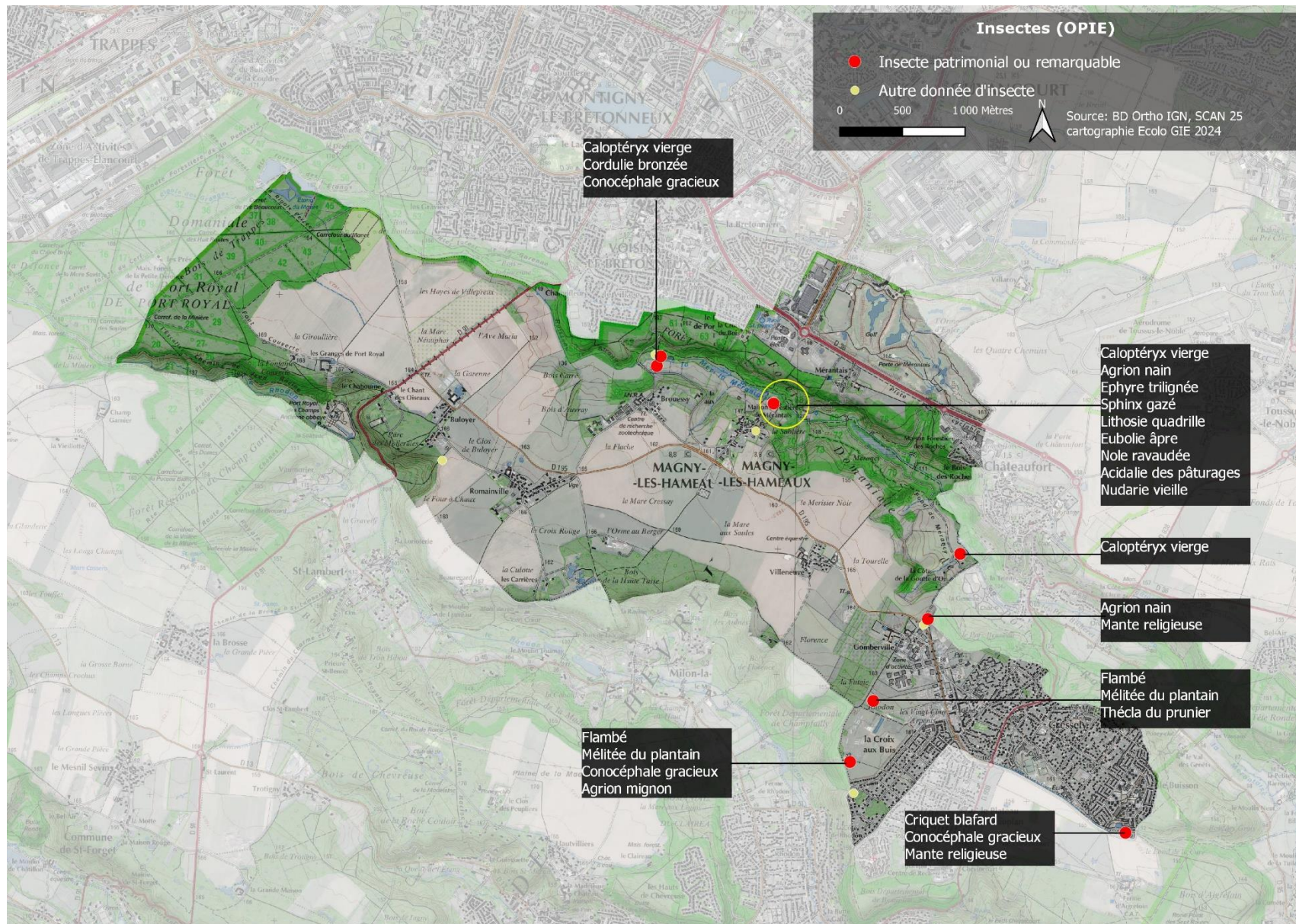
les femelles. Cette sauterelle se nourrit d'autres insectes tels que de chenilles ou de pucerons.

L'espèce est visible du mois de juillet au mois de septembre. Un seul individu a été détecté sur la commune de Magny-les-Hameaux.



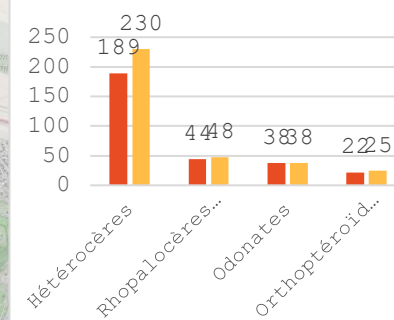
Le Thecla du prunier – E. Mateo Espada (OPIE)

Le **Thecla du prunier** (*Satyrrium pruni*) est un petit papillon de jour discret a été observé sur la commune de Magny-les-Hameaux avec un unique individu. Cette espèce passe le plus clair de son temps à la cime des arbres et descend des arbres pour s'alimenter. La larve consomme essentiellement des feuilles de Prunellier (*Prunus spinosa*). Cette espèce côtoye des espaces plutôt ombragés et boisés tels que des fourrés, des haies bocagères, ou encore des lisières forestières. Cette espèce est visible du mois de mai jusqu'au mois de juillet.



- ✓ Les inventaires ont permis d'améliorer la connaissance principalement sur les hétérocères (groupe généralement le moins étudié)
- ✓ 41 nouvelles espèces d'hétérocères dont une nouvelle espèce pour le département !
- ✓ 4 nouvelles espèces de rhopalocères
- ✓ 3 nouvelles espèces d'orthoptéroïdes

AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE GRÂCE À L'ABC



- Richesse spécifique < 2023
- Richesse spécifique > 2023

REPTILES

5 espèces de reptiles sont présentes sur la commune de Magny-les-Hameaux.

LISTE DES ESPECES DE REPTILES RECENSEES

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRR (1)	RR (2)	PN (3)	DHFF (4)	ZNIEFF (5)	Dernière obs Magny
<i>Anguis fragilis</i> Linné, 1758	Orvet fragile	LC		art. 3	-		E 2023
<i>Coronella austriaca</i> Laurenti, 1768	Coronelle lisse	NT		art. 2	An. IV	Z	G 2007
<i>Natrix helvetica</i> (Lacépède, 1789)	Couleuvre helvétique	LC		art. 2	An. IV		E 2023
<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	LC		art. 2	An. IV		E 2023
<i>Zootoca vivipara</i> (Lichtenstein 1823)	Lézard vivipare	NT		art. 3	An. IV	Z	E 2023

LEGENDE :

(1): Liste Rouge des espèces menacées en France : Reptiles et Amphibiens de France Métropolitaine. UICN-MNHN – SHF 2015)

CR : EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION

EN : EN DANGER

VU : VULNERABLE

Autres catégories :

RE : Espèce éteinte en métropole / NT : QUASI MENACEE (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises) / DD : Insuffisamment documenté

(2) : Evaluation des amphibiens et reptiles d'Île-de-France pour l'élaboration d'une liste rouge régionale ARB, SHF, 2022 :

CR : EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION

EN : EN DANGER

VU : VULNERABLE

Autres catégories :

RE : Espèce éteinte en métropole / NT : QUASI MENACEE (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises) / DD : Insuffisamment documenté

(3) Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection, NOR : TREL2034632A, JO, 11 février. L'article 2 de l'arrêté étend la protection des espèces à leur habitat

(4) : Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune et de la flore sauvages

(5) : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IDF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Île de France (2018) Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Île-de-France. Cachan, éditions

DIREN IDF /

ESPECES PATRIMONIALES

Sur la commune de Magny-les-Hameaux, 4 espèces sont patrimoniales, et seul le Lézard vivipare est quasi-menacé.

- L'ensemble des reptiles est protégé en France au titre de l'article 2 de l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des reptiles et amphibiens protégés sur l'ensemble du territoire, et les modalités de protection. L'article 2 étend la protection des espèces à leur habitat.
- 1 espèce est déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France.
- 3 espèces sont inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitat
- 1 espèce présente un statut de conservation défavorable (NT / VU / CR / EN) en Île-de-France.

Le **Lézard vivipare** (*Zootoca vivipara*) est un lézard protégé par l'article 3 sur l'ensemble du territoire français. Il est inscrit à l'annexe IV de la Directive Habitat, classé comme quasi menacé et est déterminant de ZNIEFF en Île-de-France. Ce lézard fréquente une grande variété d'habitats avec une certaine humidité et un abondant couvert herbacé : lisières et clairières de forêts, haies, voies de chemin de fer, etc. Une observation au bord de la Mérantaise à l'ouest du bois des Roches en juin.



Lézard vivipare - Adobestock

L'**Orvet fragile**, (*Anguis fragilis*) est un lézard apode à l'aspect de serpent protégé en France par l'article 3 de l'Arrêté du 8 janvier 2021. Il affectionne les habitats frais et ombragés comme les prairies à végétation haute, les boisements, etc. C'est une espèce plastique assez fréquente au sein des jardins. Plusieurs observations d'Orvet, essentiellement dans la vallée de la Mérantaise entre mai et juillet.



Orvet fragile – Adobestock

La **Couleuvre helvétique** (*Natrix helvetica*) est protégée par l'article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021, et est inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitat. Cette espèce est liée aux zones humides et aquatiques : prairies humides, mares et étangs. Plusieurs observations dans la vallée de la Marantaise à proximité de Magny le village et au niveau des Granges de Port-Royal en juin et juillet.



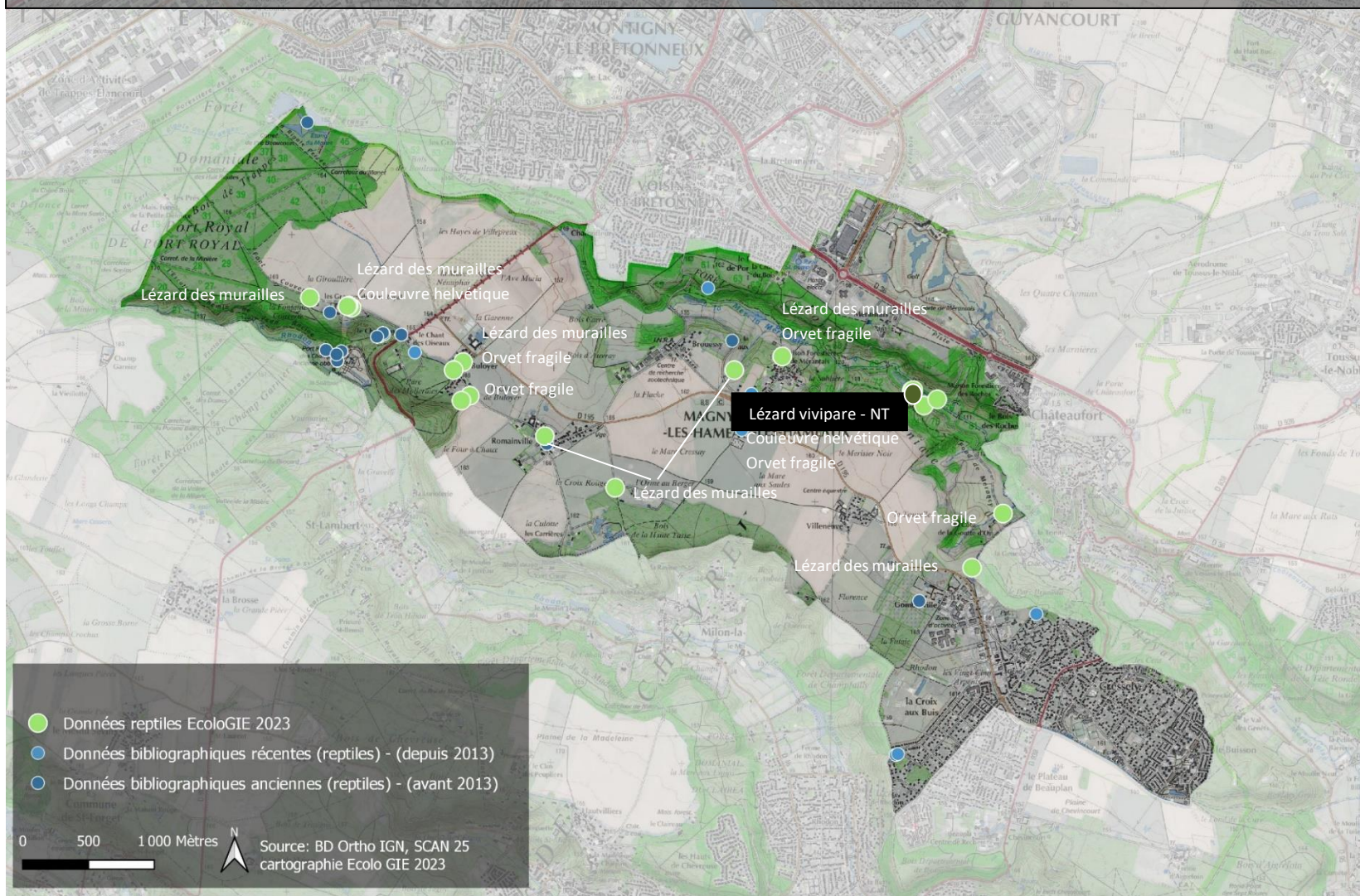
Couleuvre helvétique - Adobestock

Le **Lézard des murailles** (*Podarcis muralis*) est protégé en France au titre de l'Arrêté du 8 janvier 2021, article 2. Il affectionne les micro-habitats ouverts et chauds tels que les clairières ou les murets. L'espèce utilise également les accotements des voies de communication s'ils sont végétalisés et bien exposés. Il est en régression dans la première couronne francilienne du fait de la raréfaction des milieux nécessaires à sa reproduction ; pierriers, éboulis et murs pourvus de failles et de fissures. Une dizaine d'observation en juin et juillet sur l'ensemble de la commune.



Lézard des murailles – Adobestock

Cartographie des reptiles observés sur la commune de Magny-les-Hameaux



✓ **28 données de reptiles** observées depuis 2013 sur la commune de Magny-les-Hameaux

- ✓ **4 espèces** sont considérées comme présentes sur la commune (vues depuis 2013), et observées en 2023
- ✓ La Coronelle lisse n'a pas été observée depuis 2007
- ✓ **1 espèce** est quasi-menacée en Île-de-France, le Lézard vivipare

OISEAUX

Sur la commune de Magny-les-Hameaux, 75 espèces d'oiseaux ont été recensées en période de nidification (15 avril – 15 juillet), dont 56 ont été observées en 2023.

LISTE DES ESPECES NICHEUSES PRESENTES SUR LA COMMUNE DE MAGNY-LES-HAMEAUX

Nom français	Nom scientifique	Rareté Ile-de-France (1)			Listes Rouges (2)		Protection PN (3)	Europe Dir. Ois. (4)	ZNIEFF IdF Déterminant	Dernière observation
		Nich 2017	Migr 2017	Hiv2017	IdF (2a)	France (2b)				
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	TC	TC	TC	NT	LC	art.3			E 2023
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	TC	TC	TC	VU	NT				E 2023
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	C	C	PC	NT	LC	art.3			E 2023
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	C	C	-	NT	LC	art.3			E 2023
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	PC			NA	NAa	cha			G 2020
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	C			VU	VU	art.3			G 2019
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	C			NT	VU	art.3			G 2019
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	C	C	PC	EN	NT	art.3			E 2023
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	PC	PC	PC	LC	LC	art.3			E 2023
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	PC	PC	PC	LC		art.3			E 2023
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	C	C	C	LC		cha		ZH*	E 2023
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	C	C	C	NT	VU	art.3			E 2023
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	-	*MPC	*HTR	NA	NT	art.3		ZN	G 2020
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	PC			LC	LC	art.3			G 2019
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	TC	TC	TC	LC	LC	cha			E 2023
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	C	C	-	NT	LC	art.3			E 2023
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	PC	PC	PC	LC		art.3			E 2023
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	TC	TC	TC	LC	LC				E 2023
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	C			LC	LC	cha			E 2023
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	PC	PC	PC	NT	NT	art.3			E 2023
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	TC	TC	R	LC	LC	art.3			E 2023
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	TC	TC	-	VU	NT	art.3			G 2021
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	TC	TC	-	LC	LC	art.3			E 2023
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	C	C	C	LC	LC			ZH*	G 2020
Gallinule Poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	C	C	C	LC	LC				E 2023
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	C	PC		LC	LC	cha			E 2023
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	TC			LC	LC	art.3			E 2023
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	TC	TC	TC	LC	LC				E 2023
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	PC	PC	PC	LC	LC	art.3			E 2023
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	PC	PC	PC	LC		art.3		ZH*	E 2023

Nom français	Nom scientifique	Rareté Ile-de-France (1)			Listes Rouges (2)		Protection PN (3)	Europe Dir. Ois. (4)	ZNIEFF IdF	
		Nich 2017	Migr 2017	Hiv2017	IdF (2a)	France (2b)			Déterminant	Dernière observation
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	C	C	-	NT	NT	art.3			E 2023
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	C	C	-	VU	NT	art.3			E 2023
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	C	C	-	NT	LC	art.3			E 2023
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	C	C	C	VU	VU	art.3			E 2023
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	PC	PC	-	LC	NT	art.3			G 2019
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	PC	PC	-	NT	LC	art.3			G 2019
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	TC	TC	-	LC	NT	art.3			E 2023
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	PC	R	R	LC	VU	art.3	An. I	ZN*	G 2020
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	TC	TC	TC	LC	LC				E 2023
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	C			NT	LC	art.3			E 2023
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	C			LC	LC	art.3			E 2023
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	C			LC	LC	art.3			E 2023
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	TC			VU	LC	art.3			E 2023
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	PC	TC	TC	LC	NT	art.3			G 2020
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	TC			VU	LC	cha			E 2023
Perruche à collier	<i>Psittacula krameri</i>	PC			NA					E 2023
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	C			LC	LC	art.3			E 2023
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	PC			VU	VU	art.3			G 2022
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	PC			LC	LC	art.3	An. I	ZN*	G 2021
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	PC			LC	LC	art.3	An. I	ZN*	G 2019
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	C			LC	LC	art.3			E 2023
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	TC			LC	LC				E 2023
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	PC	PC	-	VU	NT	art.3	An. I	ZN	E 2023
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia</i>	C	TC	TC	LC					E 2023
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	C	C	C	LC	LC				E 2023
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	TC	TC	TC	LC	LC				E 2023
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	C	C	-	EN	NT	art.3			E 2023
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	PC	PC	-	VU	NT	art.3		ZN*	G 2017
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	TC			LC	LC	art.3			E 2023
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	PC	PC	PC	LC	LC	art.3			E 2023
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	TC	TC	R	LC	LC	art.3			G 2019
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	C	C	-	LC	LC	art.3			E 2023
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	C	C	PC	EN	VU	art.3			E 2023

Nom français	Nom scientifique	Rareté Ile-de-France (1)			Listes Rouges (2)		Protection PN (3)	Europe Dir. Ois. (4)	ZNIEFF IdF	
		Nich 2017	Migr 2017	Hiv2017	IdF (2a)	France (2b)			Déterminant	Dernière observation
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	TC			LC	LC	art.3			E 2023
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	PC	PC	-	VU	LC	art.3	An. I	ZN*	G 2021
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	PC	PC	TR	VU	NT	art.3			G 2019
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	C	C	-	EN	VU				E 2023
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	TC			LC	LC				E 2023
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	O	C	-	NA	NT	art.3			G 2019
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	TC	TC	TC	VU	VU	art.3			E 2023

E 2023 : Espèce vue par Ecologie en 2023 / G XXXX : Espèce issue de la base de données Geonat'IdF avec la dernière année d'observation

Légendes :

(1) CORIF (2017) Atlas des oiseaux d'Ile-de-France (2009-2014).

Statut biologique **Degré de rareté :**

	<u>Nicheur :</u>	<u>Migrateur et hivernant</u>
N : espèce nicheuse	O : occasionnel	O : occasionnel
M : espèce migratrice	TR : très rare, de 1 à 20 couples	TR : très rare, de 1 à 50 individus
H : espèce hivernante	R : rare, de 21 à 200 couples	R : rare, de 51 à 500 ind.
S : sédentaire	PC : peu commun, de 201 à 2000 couples	PC : peu commun, de 501 à 5 000 ind.
	C : de 2001 à 20 000 couples	C : commun, de 5 001 à 50 000 ind.
	TC : de 20 001 couples à 100 000 couples	TC : très commun, de 50 001 à 250 000 ind.

(2b) Liste Rouge des espèces menacées en France : Oiseaux nicheurs de France Métropolitaine. UICN-MNHN – SEOF – ONCFS 2016

(2a) Réactualisation de la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Ile-de-France 2016 :

Espèces menacées de disparition de France	Autres catégories :
CR : En danger critique d'extinction	NT : Quasi menacée
EN : En danger	LC : Préoccupation mineure
VU : Vulnérable	DD : Insuffisamment documenté
RE : Espèce éteinte en métropole	NA : Non applicable

(3) Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. JORF du 5 décembre 2009

(4) Espèces inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseau » : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

(5) Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IDF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France (2002) Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Ile-de-France. Cachan, éditions DIREN IDF

ESPECES PATRIMONIALES

Liste des espèces patrimoniales observées en 2023.

- 56 espèces sont protégées en France au titre de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire, et les modalités de protection.
- 7 espèces sont déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France sous conditions.
- 5 espèces sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux
- 28 espèces présentent un statut de conservation défavorable (NT / VU / CR / EN) en France, et 56 en Île-de-France.

Sur la commune de Magny-les-Hameaux, 13 espèces peuvent être considérées comme patrimoniales (sous statut réglementaire) et/ou remarquables (rare, ou présentes sur les listes rouges). En 2023, Ecologie a pu observer 10 de ces espèces.

L'**Alouette des champs** (*Alauda arvensis*) est une espèce classée Quasi Menacé en Liste Rouge UICN des Oiseaux Nicheurs de France et Vulnérable en Ile-de-France. L'espèce a subi un déclin important ces dernières décennies à la suite de la modification des pratiques agricoles, ainsi qu'à la diminution de ses ressources alimentaires. Sur la commune de Magny-les-Hameaux, elle a été observée à plusieurs reprises sur les plateaux agricoles entre mai et juillet. Elle est considérée comme nicheuse certaine.



Alouette des champs – Adobestock

Le **Bruant proyer** (*Emberiza calandra*) est un oiseau protégé en France et considéré comme En danger (EN) à l'échelle francilienne. Le Bruant proyer vit dans les milieux de plaines dégagés surtout dans les prairies humides exploitées de façon extensive, et les champs de céréales. La chute de ses effectifs est principalement dû au changement des pratiques agricoles. Une observation en mai au sud du lieu-dit Buloyer. L'espèce est considérée comme nicheuse possible.



Bruant proyer – Adobestock

La **Pie-grièche écorcheur** (*Lanius collurio*), classée Vulnérable à l'échelle régionale et Quasi-Menacé dans la liste rouge nationale, inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseau, et déterminant ZNIEFF en Île-de-France. L'espèce affectionne les milieux ouverts buissonnants, haies, lisières de forêt, pelouses sèches et zones de pâtures extensives. L'espèce a été contactée au niveau du fond de Mérançy ainsi qu'à l'ouest de Magny le village en juillet 2023. L'espèce est considérée comme nicheuse certain.



Pie-grièche écorcheur – Adobestock

Le **Pouillot fitis** (*Phylloscopus trochilus*) est classé comme En danger (EN) à l'échelle régionale et Quasi-Menacé dans la liste rouge nationale. Le Pouillot recherche les broussailles arbustives des clairières et régénérations forestières, les landes, les pentes broussailleuses sèches ou au contraire les boisements frais, la saulaie, l'aulnaie-frênaie, les peupleraies claires. Une observation a été faite dans la vallée de la Mérançaise en juillet. L'espèce est considérée comme nicheuse possible.



Pouillot fitis – Adobestock

La **Linotte mélodieuse** (*Linaria cannabina*) est un passereau granivore considéré comme Vulnérable à l'échelle régionale et nationale. La Linotte est une espèce liée aux milieux ouverts à semi-ouverts, qui apprécie les haies et fourrés pour nicher. Elle subit un déclin important depuis les dernières décennies à la suite de la disparition de ses habitats. Observée à deux reprises, aux Granges de Port-Royal en juillet, et au sud de Buloyer en mai. L'espèce est considérée comme nicheuse certain.



Linotte mélodieuse – Adobestock

Le **Serin cini** (*Serinus serinus*), est un oiseau migrateur partiel qui se nourrit principalement de graines herbacées. Dans notre région, c'est une espèce assez anthropophile qui apprécie les parcs et jardins. Espèce **En danger** à l'échelle régionale, et Vulnérable en Liste Rouge UICN des Oiseaux Nicheurs en France, le Serin cini a été entendu au sud de Buloyer en mai 2023. L'espèce est considérée comme nicheuse probable.



Serin cini – Adobestock

La **Tourterelle des bois** (*Streptopelia turtur*), est une espèce classée Vulnérable en France et En danger à l'échelle régionale. C'est un oiseau typique des paysages agricoles parsemés d'arbres, de buissons, de haies et de bosquets. On la trouve souvent dans les fourrés bordant les terres cultivées où elle cherche l'essentiel de sa nourriture à terre (graines d'herbes sauvages et de commensales des cultures) et niche dans les feuillus. Observée en mai au niveau du bois d'Auvray. L'espèce est considérée comme nicheuse possible.



Tourterelle des bois – Adobestock

Le **Verdier d'Europe** (*Chloris chloris*) est un petit oiseau verdoyant protégé en France et classé Vulnérable aux échelles régionale et nationale. C'est un nicheur, hivernant et migrateur Très commun, mais en déclin très important depuis 2003. Le Verdier s'installe dans les secteurs boisés ouverts (clairières et lisières forestières), les bocages et les vergers. L'espèce a été observée aux Granges de Port-Royal en juillet 2023, et à Buloyer, mai 2023. L'espèce est considérée comme nicheuse certain.



Verdier d'Europe – Adobestock

L'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) est un oiseau nicheur classé Vulnérable en Liste Rouge UICN des Oiseaux Nicheurs de France et Quasi Menacé en Ile-de-France. Malgré leur tendance à se reproduire en contexte urbain, sur les bâtiments, elle est en déclin. Sur la commune, l'Hirondelle rustique a été observé à plusieurs reprises entre mai et août sur l'ensemble de la commune. L'espèce est considérée comme nicheuse certain.



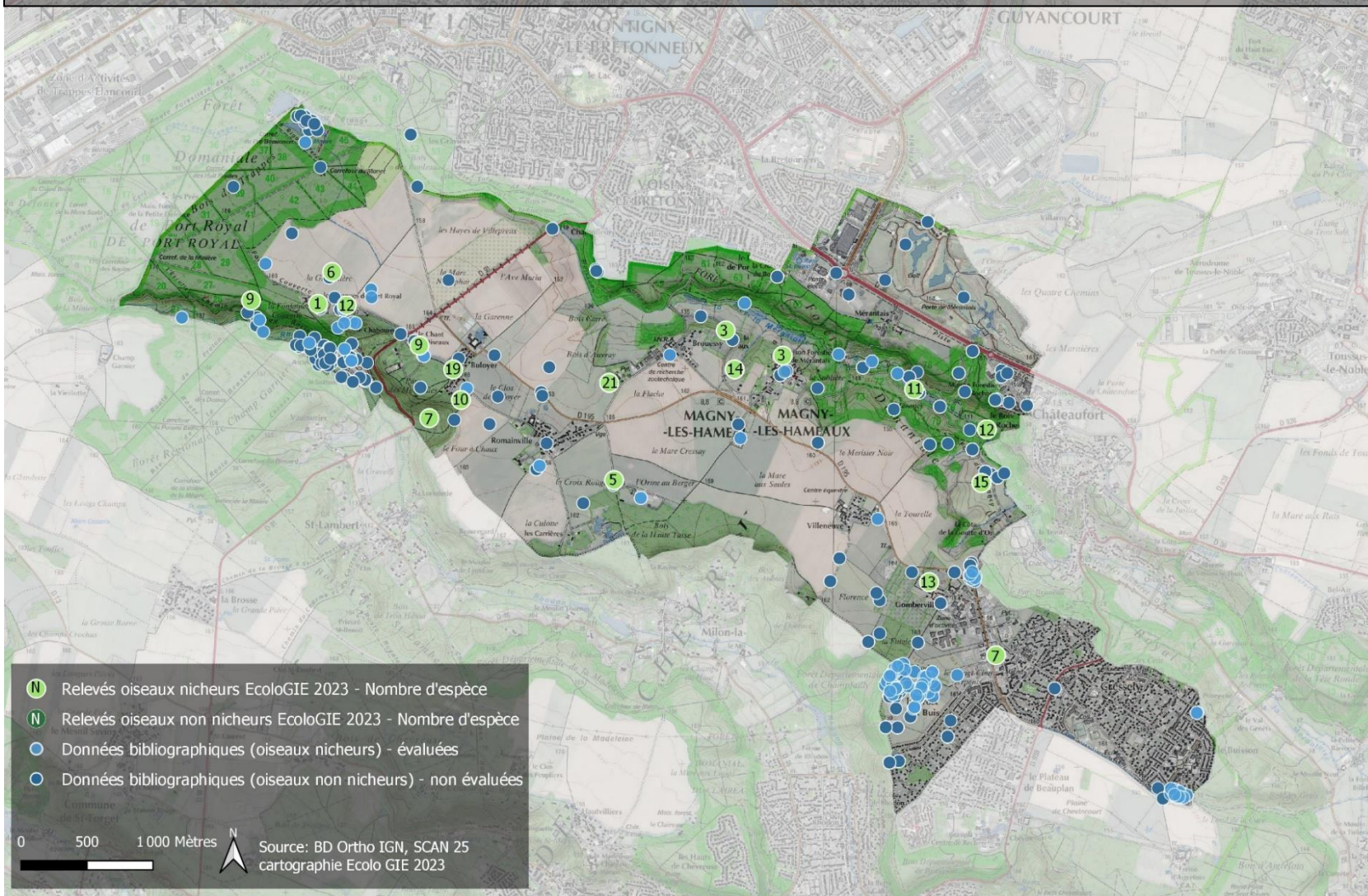
Hirondelle rustique – Adobestock

Le Moineau domestique (*Passer domesticus*) est un petit passereau protégé en France et classé Vulnérable à l'échelle francilienne. C'est un nicheur Très commun toute l'année. Le Moineau domestique fréquente les milieux ouverts ou semi-ouverts. Il s'installe à proximité de l'homme dans les villes et les villages mais aussi les hameaux et jusque dans les fermes isolées. Principalement granivore, il se nourrit de graines de graminées et de céréales prélevées dans les cultures. Peu abondant en zones de cultures, le Moineau domestique est présent pratiquement partout en Ile-de-France à la faveur des parcs et des jardins. Bien qu'il reste Très commun, ses effectifs accusent une chute de 50% sur la période 2003-2017 selon les résultats du dernier recensement de l'Observatoire Régional des Oiseaux Communs d'Ile-de-France (VIALET, 2019). Observé à plusieurs reprises entre mai et août sur différents secteurs de la commune. L'espèce est considérée comme nicheuse certain.



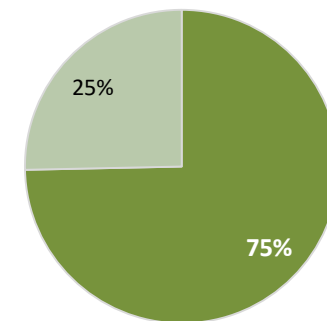
Moineau domestique – Adobestock

Cartographie des oiseaux observés sur la commune de Magny-les-Hameaux



✓ 406 données d'oiseaux nicheurs collectées sur la commune de Magny-les-Hameaux pour 75 espèces nicheuses

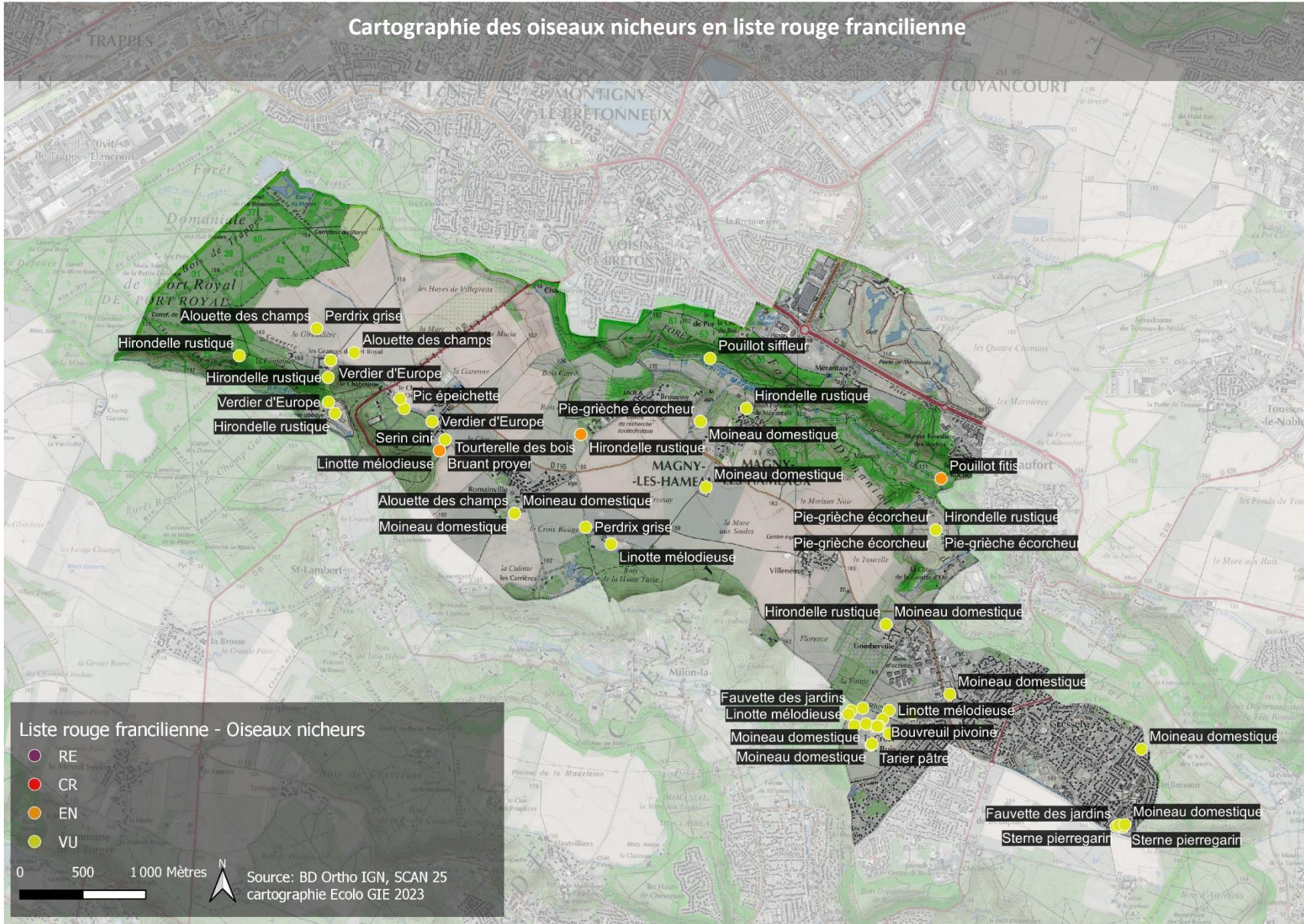
✓ Plus de 1000 données d'oiseaux non évaluées. La donnée est soit trop ancienne (avant 2013), soit en dehors des périodes de nidification (15 avril - 15 juillet)



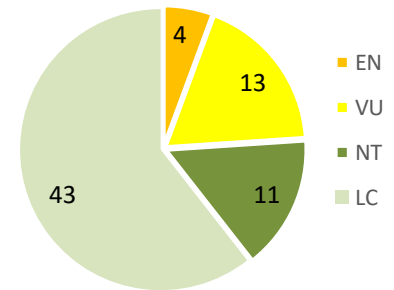
■ Oiseau nicheur observé en 2023 (56)
 ■ Oiseau nicheur non observé en 2023 (19)

✓ 56 espèces sur les 75 nicheuses ont été observées en 2023

Cartographie des oiseaux nicheurs en liste rouge francilienne



✓ **17 espèces** sur les 75 nicheuses ont un degré de menace allant de Vulnérable (VU) à espèce en danger (EN) en Île-de-France



✓ **56 espèces** nicheuses sont protégées par le droit français

✓ **5 espèces** nicheuses sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux

✓ **7 espèces** nicheuses sont déterminantes de ZNIEFF en Île-de-France sous conditions

CHIROPTERES

LOCALISATION DES POINTS D'ECOUTE

Magny 4 : Chemin de digue / etang



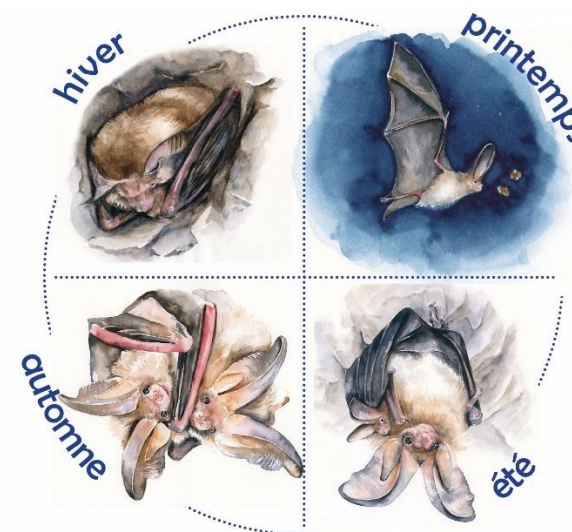
Magny 3 : Lisière Prairie / Haie / Ru



Magny 1 : lisière haie / Prairie



Magny 2 : Allée forestière / proche Prairie



(Source : PNAC)

Hiver : Hibernation dans des gîtes aux températures et à l'humidité constantes (cave, cavité souterraine, arbre, etc.). **Forte période de sensibilité !!!**

Printemps : Les chauves-souris rejoignent leurs gîtes de transit, où elles reconstitueront leurs réserves.

Été : Rassemblement des femelles dans les nurseries, gîte de mise bas (grenier, clocher d'église, cavité souterraine, etc.). **Forte période de sensibilité !!!**

Automne : A la fin de l'été, les jeunes sont indépendants et peuvent explorer de nouveaux territoires. Période de grands rassemblements « swarming » (accouplement).

Nom Point	coordonnées du point	Type de milieu
MAGNY_1	48.72488 ; 2.07472	lisière haie / Prairie
MAGNY_2	48.73295 ; 2.08307	Allée forestière / proche Prairie
MAGNY_3	48.74859 ; 2.05273	Lisière Prairie / Haie / Ru
MAGNY_4	48.75956 ; 2.01343	Chemin de digue / etang

LISTE DES ESPECES DE CHIROPTERES RECENSEES

Espèces recensées

Sur la commune de Magny-les-Hameaux, 14 espèces sont recensées et 4 complexes d'espèces.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DH FF	P N	L R Fr	LR R	Alcatho é/ Dufrene	PNR
<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	Sérotine commune	An.I I	Ar t.2	N T	VU	X	
<i>Myotis emarginatus</i> (... Geoffroy Saint-Hilaire, 1806)	Murin à oreilles Échancrées	An.I I/IV	Ar t.2	LC	NT	Probable	
<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Natterer in Kuhl, 1817)	Pipistrelle de Kuhl	An.I I	Ar t.2	LC	LC	X	
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	An.I I	Ar t.2	LC	NT	X	
<i>Plecotus austriacus</i> (J. B. Fischer, 1829)	Oreillard gris	An.I I	Ar t.2	LC	DD	X	
<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	Noctule commune	An.I I	Ar t.2	LC	NT	X	
<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Natterer	An.I I	Ar t.2	LC	LC	X	Gîte
<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Grand Murin	An.I I/IV	Ar t.2	LC	VU	X	Gîte
<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Daubenton	An.I I	Ar t.2	LC	EN	X	Gîte
<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	Murin à moustaches	An.I I	Ar t.2	LC	LC	X	
<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler	An.I I	Ar t.2	LC	NT	X	
<i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	Oreillard roux	An.I I	Ar t.2	LC	LC	X	
<i>Pipistrellus pygmaeus</i> (Leach, 1825)	Pipistrelle pygmée	An.I I	Ar t.2	LC	DD	X	
<i>Pipistrellus nathusii</i> (Keyserling & Blasius, 1839)	Pipistrelle de Nathusius	An.I I	Ar t.2	LC	NT	X	
Complexe d'espèces							
<i>Pipistrellus nathusii</i> / <i>Pipistrellus kuhlii</i>	<i>Pipistrellus nathusii</i> / <i>Pipistrellus kuhlii</i>	An.I I	Ar t.2	LC	LC	Probable	

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DH FF	P N	L R Fr	LR R	Alcatho é/ Dufrene	PNR
	Complexe des museaux sombres						Gîte
	Complexe des Oreillards						Gîte
	Complexe des Pipistrelles						Gîte

Résultats complémentaires du PNR

Ces résultats complémentaires ont été fournis par le Parc Naturel Régional, et sont issus des suivis chiroptérologiques de ces dernières années.

Magny-les-Hameaux	
Hibernation : 6 gîtes	Colonie de parturition : 0
Espèces recensées :	
Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	
Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>)	
Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>)	
Complexe des pipistrelles	
Complexe Murins à museau sombre (<i>Myotis mystacinus</i> , <i>Myotis brandtii</i> , <i>Myotis alcathoe</i>)	
Complexe des Oreillards (<i>Plecotus austriacus</i> , <i>Plecotus auritus</i>)	

ESPECES REMARQUABLES

Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)

Poids : 3 à 8 gr Envergure : 18 à 24 cm

Gîte d'hivernation connu sur la commune



Facilement observable en tout début de soirée, la Pipistrelle commune a su s'adapter aux milieux urbanisés. Il n'est donc pas rare de la retrouver, en journée, derrière les volets des maisons ou sous les toits. A la nuit tombée, c'est une des rares espèces s'accommodant de la lumière artificielle des lampadaires pour chasser, même si les insectes finissent par mourir d'épuisement en tournant autour de la lumière.

Bien qu'elle soit la chauve-souris la plus présente sur l'ensemble de la région, et que Paris abrite le plus important site d'hivernation français de pipistrelles communes, cette espèce est en régression en Ile-de-France selon les études réalisées par le Muséum qui montrent un déclin de 13% des effectifs entre 2006 et 2019. Elle est considérée comme quasi-menacé sur la liste rouge francilienne.

Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*)

Poids : 5 à 10 gr Envergure : 21 à 26 cm

Gîte d'hivernation connu sur la commune



Très proche de la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl ne s'en différencie que par l'observation de ses dents et la mesure de ses doigts. C'est la chauve-souris la plus proche de l'homme qui choisit en priorité des bâtiments pour établir ses colonies ou pour passer l'hiver. Que ce soit au gîte ou en chasse, elle se mêle fréquemment aux autres espèces de Pipistrelles. Présente jusqu'au cœur de la capitale, la Pipistrelle de Kuhl s'adapte mieux que d'autres espèces au contexte urbain de la région. Sa population en Ile de France a tendance à augmenter depuis quelques années bénéficiant d'un élargissement de son aire de répartition vers le nord, probablement dû au réchauffement climatique

Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*)

Poids : 6 à 15 gr Envergure : 22 à 25 cm



Proche de la Pipistrelle de Kuhl par sa grande taille, on les différencie par leur formule dentaire. La pipistrelle de Nathusius est une espèce forestière de plaine connue pour ses grands mouvements migratoires. Elle peut parcourir à l'automne plus de 2000 kilomètres. Si elle affectionne les gîtes forestiers, on la retrouve aussi régulièrement en bâtiment pour ses gîtes de mise bas et elle affectionne également les nichoirs.

On ne connaît pas de présence de colonie de mise bas de Pipistrelles de Nathusius sur la région. Cette espèce semble y être localisée et la majeure partie des contacts fait durant la période de reproduction serait des mâles. Par son activité de migration, c'est une des espèces les plus touchées par l'impact des éoliennes. Elle est considérée comme quasi-menacé sur la liste rouge francilienne.

Pipistrelle Pygmée (*Pipistrellus pygmaeus*)

Poids : 4 à 8 gr Envergure : 19 à 23 cm



Crédit: Laurent Arthur - Chauve qui peut

C'est la plus petite espèce de Pipistrelles. Très proche de la Pipistrelle commune elles sont parfois difficiles à différencier en main. Leur signature acoustique est-elle plus différenciante avec des cris plus aigus que les autres espèces. Elles affectionnent particulièrement les milieux proches de grandes rivières, de lacs ou d'étangs. Espèce cryptique et décrite relativement récemment, on manque de données pour correctement qualifier le statut de cette espèce en Île de France. Cependant, la démocratisation des enregistreurs automatiques et la participation à des programmes de science participative comme Vigie Chiro, apportent ces dernières années de plus en plus d'informations sur cette espèce présente dans la région, ce qui permettra sans doute une révision du statut dans les années à venir.

Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*)

Poids : 18 à 35 gr Envergure : 31 à 38 cm



Crédit: Laurent Arthur - Chauve qui peut

Espèce de plaine, campagnarde ou urbaine, la Sérotine commune montre une grande flexibilité dans le choix de ses habitats de chasse avec une préférence pour les milieux ouverts mixtes et le bocage, les prairies, les zones humides voire les parcs et les jardins. On retrouve régulièrement des colonies de mise bas au sein des habitations.

La Sérotine commune est une espèce relativement bien présente en Île-de-France mais elle souffre d'un déclin régional de -18% d'où son classement en « vulnérable »

Noctule commune (*Nyctalus noctula*)

Poids : 17 à 45 gr Envergure : 32 à 45 cm



Crédit: Laurent Arthur - Chauve qui peut

Elle fait partie des plus grandes espèces en Europe. Son pelage, d'un brun clair régulier est présent jusque sur ses ailes. La Noctule commune est une espèce qui peut voler haut et vite et il n'est pas rare de la voir voler en groupe en fin de journée, juste après le coucher du soleil, parfois mêlée aux martinets et aux hirondelles. Elle affectionne particulièrement les anciennes loges de pics positionnées assez haut dans de gros arbres. Cette espèce migratrice met régulièrement au monde des jumeaux, même s'ils ne sont pas toujours du même père.

C'est une espèce pour laquelle nous constatons le plus fort déclin actuellement sur la région. Elle est considérée comme quasi-menacé sur la liste rouge francilienne. Une gestion forestière non adaptée à ses besoins sur ses habitats et la mortalité due aux éoliennes lors de ses migrations en seraient les causes principales. Son statut au niveau national est passé en Vulnérable.

Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*)

Poids : 8 à 23 gr Envergure : 26 à 34 cm



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

Chauves-souris de taille moyenne, c'est la plus petite des trois Noctules. Facilement identifiable à l'acoustique, la Noctule de Leisler est forestière avec une préférence pour les forêts caduques. On la retrouve également en ville, que ce soit en chasse ou en gîte dans de grand bâtiments ou ouvrages d'art. Espèce migratrice, les femelles sont capables de réaliser des déplacements de plusieurs centaines de kilomètres pour rejoindre leur gîte de mise bas. Le déclin de la Noctule de Leisler est fortement lié à la gestion forestière et à l'implantation d'éolienne. La préservation de vieux arbres à cavités, que ce soit en forêt ou sur les arbres d'alignements est à prendre en compte pour la conservation de cette espèce. Elle est considérée comme quasi-menacé sur la liste rouge francilienne.

Murin de Natterer (*Myotis nattereri*)

Poids : 7 à 12 gr Envergure : 25 à 30 cm

Gîte d'hibernation connu sur la commune



Crédit : Laurent Arthur - Chauve qui peut

Espèce typiquement cavernicole. En hiver le Murin de Natterer est reconnaissable à son ventre d'un blanc pur et au bout de ses oreilles recourbées en spatule de ski. Grâce à un vol lent et un sonar précis c'est une chauve-souris glaneuse qui attrape ses proies sur la végétation ou au moment de leur envol. A l'automne, les Murins de Natterer de différentes colonies se regroupent pour l'accouplement sur des sites communs permettant un fort brassage génétique. Le Murin de Natterer est une espèce relativement bien présente en Île-de-France à l'exception de Paris et des départements de la petite couronne.

Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*)

Poids : 4 à 8 gr Envergure : 19 à 22 cm

Gîte d'hibernation connu sur la commune



Crédit : Laurent Arthur - Chauve qui peut

Avec ses petites oreilles et sa face très sombre, le murin à Moustache fait partie des trois espèces dites "à museau noir". Changeant régulièrement d'adresse en utilisant un véritable réseau de gîtes sur un territoire peu étendu, il reste néanmoins très fidèle année après année à ses différentes loges et affectionne particulièrement les habitations à l'abandon ou les granges. Régulièrement observé dans les sites d'hibernation souterrains, il n'y est présent qu'en faible effectif. Le Murin à moustaches est principalement connu dans la région en période d'hibernation. L'espèce semble relativement commune dans la région, toutefois elle semble localisée principalement dans les secteurs boisés.

Murin de Daubenton (*Myotis daubentoni*)*Poids : 6 à 12 gr Envergure : 24 à 27 cm**Gîte d'hibernation connu sur la commune*

Crédit : Laurent Arthur - Chauve qui peut

Particulièrement lié aux zones humides, ce Murin se retrouve particulièrement sous les ponts pour gîter, mais également dans les arbres creux à proximité des zones d'eau. Il est facilement observable à la surface des plans d'eau qu'il rase pour attraper des insectes et parfois de tout petits poissons. Le Murin de Daubenton semble présent sur l'ensemble de la région mais connaît un déclin important. Le maintien des zones humides dans un bon état de conservation serait un point important pour favoriser cette espèce. Son statut au niveau régional est en Danger.

Grand Murin (*Myotis myotis*)*Poids : 20 à 40 gr Envergure : 35 à 45 cm**Gîte d'hibernation connu sur la commune*

Crédit : Laurent Arthur - Chauve qui peut

C'est une des plus grandes chauves-souris d'Europe. Reconnaisable par sa taille, son ventre blanc et son

museau dégagé, le Grand Murin affectionne le monde souterrain en hiver ainsi qu'été si la température de la cavité est suffisamment élevée. On retrouve aussi fréquemment les colonies de mise bas en milieu bâti, comme des combles d'église ou de château.

Très fortement impacté par la rénovation du bâti, le grand murin est source d'inquiétude forte en île de France. Elle est considérée comme Vulnérable sur la liste rouge francilienne. Même si plusieurs colonies ou site d'hivernage sont connues sur la région, un travail de prospection important reste à faire sur l'ensemble des secteurs. Des actions de protections fortes des sites sont à mettre en place systématiquement.

Oreillard Gris (*Plecotus austriacus*)*Poids : 6 à 14 gr Envergure : 24 à 30 cm**Gîte d'hibernation connu sur la commune*

Crédit : Laurent Arthur - Chauve qui peut

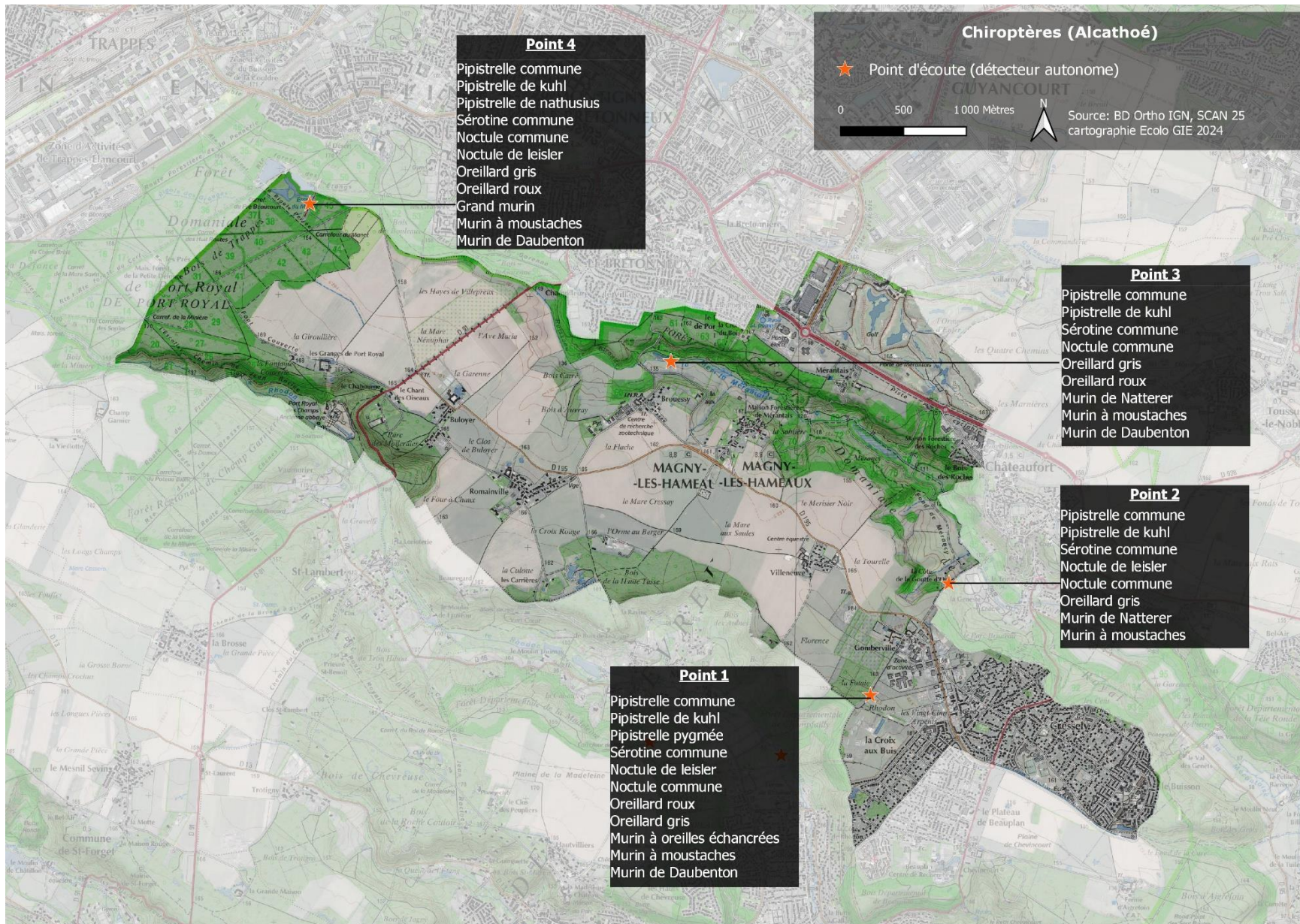
Espèce morphologiquement proche de l'Oreillard Roux, l'Oreillard gris est plus anthropophile et se retrouve régulièrement en bâti. Il recherche des combles chauds d'églises, châteaux ou granges. Difficilement détectable à l'acoustique du fait d'émissions sonores très faible, il ressort peut dans les études utilisant cette méthode. C'est une espèce sédentaire qui se déplace rarement plus que de quelques kilomètres.

Même s'il semble présent sur toute la région en dehors de Paris et petite couronne, le nombre de données pour cette espèce ne permet pas de lui attribuer un statut fiable.

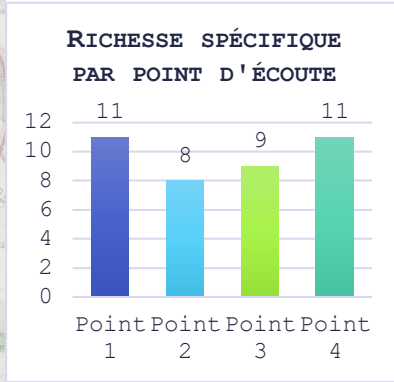
Oreillard roux (*Plecotus auritus*)*Poids : 6 à 14 gr Envergure : 24 à 30 cm*

Crédit : Laurent Arthur - Chauve qui peut

Les oreillards se distinguent des autres espèces de chauves-souris par leurs oreilles particulièrement proéminentes dont ils se servent pour détecter leurs proies. Les oreillards roux évitent les zones éclairées et semblent particulièrement affectés par le trafic routier. On les retrouve aussi bien dans les plaines agricoles que dans les milieux forestiers, les vergers et les jardins. Si l'Oreillard roux ne présente pas de déclin avéré dans notre région, sa population reste peu dense mais largement répartie, ce qui a conduit à le classer en « préoccupation mineure ».



- ✓ 2 sessions : 23/06/2023 et 26/08/2023
- ✓ 14 espèces recensées sur la commune et 1 complexe
- ✓ 11 espèces au maximum aux points P1 et P4 (cumulées sur les deux sessions)



SITES REMARQUABLES ET D'INTERETS

1 Vallon du Rhodon

Ce vallon boisé très encaissé, héberge des ourlets riches en espèces remarquables d'affinité montagnarde telles le très rare Hellébore vert (*Helleborus viridis*), le Polystic à aiguillons (*Polystichum aculeatum*) tous deux protégés en Ile-de-France ou des espèces de sous-bois plus humide comme la Lysimaque des bois (*Lysimachia nemorum*). Versant sud, les coteaux sableux peuvent être plus secs, accueillant des landes à bruyères voire des espèces de pelouses sableuses comme l'Ornithope délicat (*Ornithopus perpusillus*).

On y rencontre le Bruant proyer, la tourterelle des bois, la Linotte mélodieuse et le Serin cini.

2 Vallon et coteau de la Mérantaise

Cet ensemble comprend une mosaïque de milieux humides dont des sources accueillent la Dorine à feuilles alternes (*Chrysosplenium alternifolium*) ou des mares avec la présence de la Prêle des eaux (*Equisetum fluviatile*) ainsi que des étangs et des roselières. Les coteaux boisés présentent des bois de pentes avec notamment le Polystic à frondes soyeuses (*Polystichum setiferum*) ou le Dryopteris écaillé (*Dryopteris affinis*). Ces milieux aquatiques et humides sont les habitats du Caloptéryx vierge, de la Cordulie bronzée, de l'Agrion nain et du Conocéphale gracieux. De même, nous retrouvons de nombreux hétérocères patrimoniaux. Le Léopard vivipare fréquente également les abords de la Mérantaise, tout comme le Pouillot fitis et 9 espèces de chauve-souris dont le Murin de Daubenton.



1 Vallon du Rhodon

3 La Croix aux buis

En bord de plateau, ce site accueille un complexe bocager intéressant où se côtoient haies, bosquets et friches prairiales avec la présence de messicoles telles que la Gesse sans vrille (*Lathyrus nissolia*) ou la Gesse hérissée (*Lathyrus hirsutus*). La proximité de la zone urbaine pourrait en faire un lieu pédagogique dédié à la renaturation et à la découverte. Ces espaces accueillent plusieurs insectes patrimoniaux : le Flambé, le Conocéphale gracieux, la Mélitée du plantain ainsi que l'Agrion mignon.

Le Bouvreuil pivoine, le Tarier pâtre, la Linotte mélodieuse, la Fauvette des jardins, le Moineau domestique et 11 espèces de chauve-souris fréquentent de complexe paysager.

4 Complexe de bocage prairial à Pie Grièche écorcheur

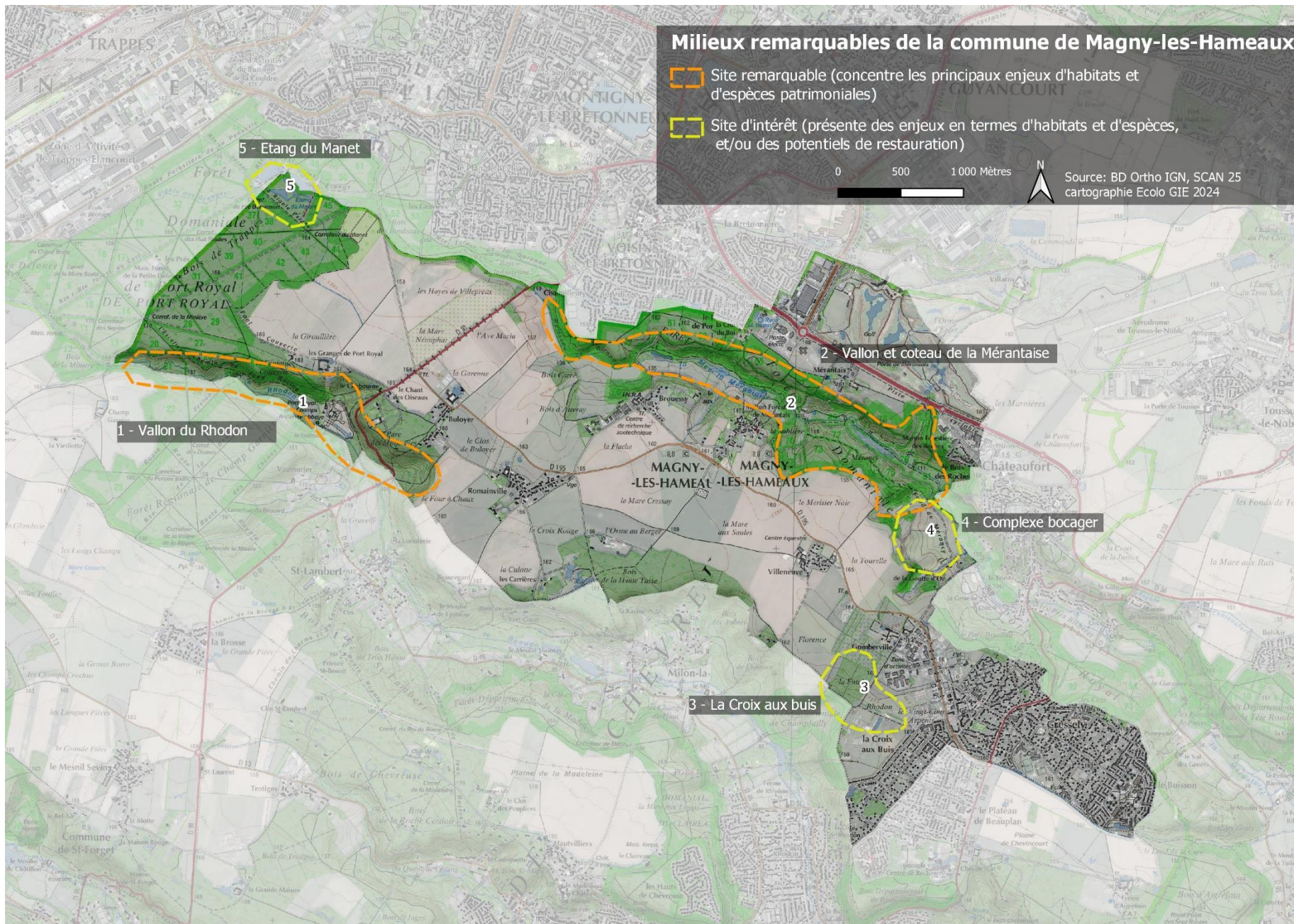
Ces coteaux accueillent la présence de plusieurs individus de Pie-grièche écorcheur, ainsi que du Caloptéryx vierge. Les parcelles ouvertes représentent des sites de chasse pour de nombreuses chauves-souris comme les pipistrelles, ou encore la Sérotine commune.

5 Etang du manet

L'étang du Manet accueille 11 espèces de chauve-souris dont le Murin de Daubenton liée au cours d'eau, et la Pipistrelle de Nathusius liée aux milieux humides. De nombreuses espèces forestières fréquentent aussi cet étang qui présente un beau potentiel de restauration malgré une qualité des eaux médiocre.



5 Etang du Manet



PISTES D' ACTIONS PAR SITE

SITES IDENTIFIÉS	ACTIONS SPECIFIQUES PAR SITE
<p>1 Vallon du Rhodon</p>	<p>Ce vallon boisé encaissé, riches en espèces remarquables telles le très rare Hellébore vert et le Polystic à aiguillons protégés en Ile-de-France : maintenir ces espaces de vallon boisés, limiter les coupes à blanc,...</p> <p>Possibilité de projets de réouverture ciblés = retrait des EBC par endroits ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fond de vallée humide, comme les prairies en aval de Port Royal (redécouverte de la Benoitte des Ruisseaux) • Sur le versant sud, coteaux sableux plus secs, avec des landes à bruyères voire des pelouses sableuses.
<p>2 Vallon et coteau de la Mérantaise</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Zone boisée de fond de vallée à Dorine et ravins à conserver boisés pour maintenir les ambiances fraîches. • Réseau de mares et étangs à diagnostiquer et restaurer si besoin. • Réouverture des friches humides et roselières.



SITES IDENTIFIÉS	ACTIONS SPECIFIQUES PAR SITE
3 La Croix aux buis	<p>En bord de plateau, friches herbacées, haies et boisements lâches :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer le maintien des espaces de friches dans les projets de la CASQY (dans le projet maraichage,...) • Gestion différenciée des abords de chemins. • La proximité de la zone urbaine pourrait en faire un lieu pédagogique dédié à la renaturation et à la découverte.
4 Complexe de bocage prairial à Pie Grièche écorcheur	<p>En bord de plateau, prairies pâturées et de haies arbustives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir l'usage agricole le plus extensif possible, en prairie permanente naturelle = zone N au PLU ? • Conserver les haies voire en replanter en continuité sur le plateau = les préserver au PLU, créer une OAP TVB
5 Etang du Manet	<p>Etang qui présente un beau potentiel de restauration malgré une qualité des eaux médiocre et peu de végétations aquatiques de berges. Echanger avec ONF sur actions de renaturation à mener (dans le cadre de N2000 par exemple).</p>



PISTES D' ACTIONS PAR ENJEU

ENJEUX IDENTIFIÉS	ACTIONS SPECIFIQUES ENJEUX
Les prairies et friches herbacées	Enjeu fort de maintien d'une agriculture utilisant les prairies naturelles fauchées et / ou pâturées et le maintien des friches urbaines comme à la Croix aux buis : mise en avant de la trame verte herbacée dans le PLU, prise en compte des continuités dans les projets, limiter la constructibilité des secteurs en prairie,...
Les haies	La biodiversité actuelle de la commune passe aussi par la richesse du réseau de haies notamment le rebord de la Mérantaise : réseau existant à identifier, à protéger au PLU, entretenir, prévoir des projets d'extensions vers le plateau le long des chemins ruraux pour établir des connexions avec les friches périurbaines.
Mares et étangs	<p>Inscription de toutes les mares et plans d'eau au PLU, faciliter les projets de création.</p> <p>Diagnostiquer les plans d'eau (étang communal, mares forestières domaniales, privées,...) et envisager des programmes de restauration pour les sites envasés, réouverture de berges,...</p> <p>Augmenter la présence des mares en intégrant les créations de mares dans les projets communaux, demander l'intégration de mares dans les projets d'urbanisme pour la gestion des eaux à la parcelle.</p>



PLAN D' ACTIONS



ABC Magny-les-hameaux Programme d'actions

L'ABC a permis à la commune de mener de nombreuses actions de sensibilisation qui ont eu un réel succès. La mairie a donc décidé de poursuivre ces actions auprès du grand public. Dorénavant, elle dispose des résultats des inventaires qui révèlent des enjeux de préservation et de restauration qu'elle souhaite mettre en œuvre en améliorant certaines connaissances et en entreprenant des actions concrètes pour maintenir voire améliorer les conditions d'accueil de la faune et flore sauvage.

Pour cela, la mairie a identifié quatre axes de travail :

1) Poursuivre l'amélioration de la connaissance

Objectif	Description	Moyens	Échéance
Poursuivre les inventaires participatifs	Faire connaître la plateforme Géo Nature	Service com et TE	court terme
Recenser le foncier communal	Cartographier les parcelles et les chemins publics	service urbanisme	moyen terme
Compléter l'inventaire des mares	Analyser l'état des mares et identifier les propriétaires	stage / projet tutoré	court terme
Compléter l'inventaire des prairies	Analyser l'état végétatif et des clôtures	stage / projet tutoré	moyen terme

2) Poursuivre la sensibilisation des publics

Objectif	Description	Moyens	Échéance
Faire connaître les résultats de l'ABC	Soirée publique	Intervention PNR	court terme
Faire connaître et animer la labellisation "Territoire engagé pour la nature"	Communication et groupe de travail	services TE et Comité consultatif	court terme

Poursuivre les animations de sensibilisation	Programme lors de la Fête de la Nature et RTT (en juillet)	Services TE, social et culture / OFB	en cours à poursuivre
Proposer la création d'une aire terrestre éducative	Site pressenti : secteur croix au buis / ancienne pépinière / étang communal	Services scolaire et périscolaire OFB	moyen terme

3) Protéger les milieux naturels

Objectif	Description	Moyens	Échéance
Identifier les enjeux de biodiversité dans le PLUi	Prendre en compte la biodiversité dans le plan de zonage et le règlement	Service urbanisme et TE / PNR	moyen terme
Étendre la réserve régionale naturelle de la vallée de la Mérantaise	Travailler avec la Région à un périmètre élargi	Service urbanisme / PNR / Région	en cours / long terme

4) Agir pour améliorer la qualité des milieux et leur connectivité

Objectif	Description	Moyens	Échéance
Créer un corridor entre les deux vallées	Planter des éléments arborés sur des emprises publiques (secteur à identifier)	Stage / projet tutoré / service TE et espaces verts / PNR / T&C	moyen terme
Poursuivre la désimperméabilisation de la ville	Cours d'école, places et aires de stationnement	Service technique	en cours
Restaurer les mares et étangs	Sur la base de l'inventaire, entreprendre des travaux de restauration (étang communal, mares forestières et agricoles, étang du Manet...)	Services espaces verts, ONF, agriculteurs, SQY...	moyen et long terme
Maintenir ouverts les milieux prairiaux, friches humides et roselières	Sur la base de l'inventaire, fédérer les propriétaires de	PNR, propriétaires, Champs des	en cours et long terme

	<p>chevaux ou des éleveurs ovins/caprins pour entretenir les prairies (restauration en cours du site du Clos aux roses)</p>	<p>possibles, SAFER</p>	
	<p>Dégagement saules et ouverture roselière de Mérancy</p>	<p>PNR, ONF, Commune, école LeaCFI</p>	<p>court terme</p>

Ecolo GIE

Groupement d'Intérêt Ecologique I

ECOLO GIE

KBIS 850 255 449 RCS DE CRETEIL

27 RUE PAUL DOUMER- 94520 PERIGNY-SUR-YERRES

contact@ahecologie.fr

www.Ecolo-GIE.fr

